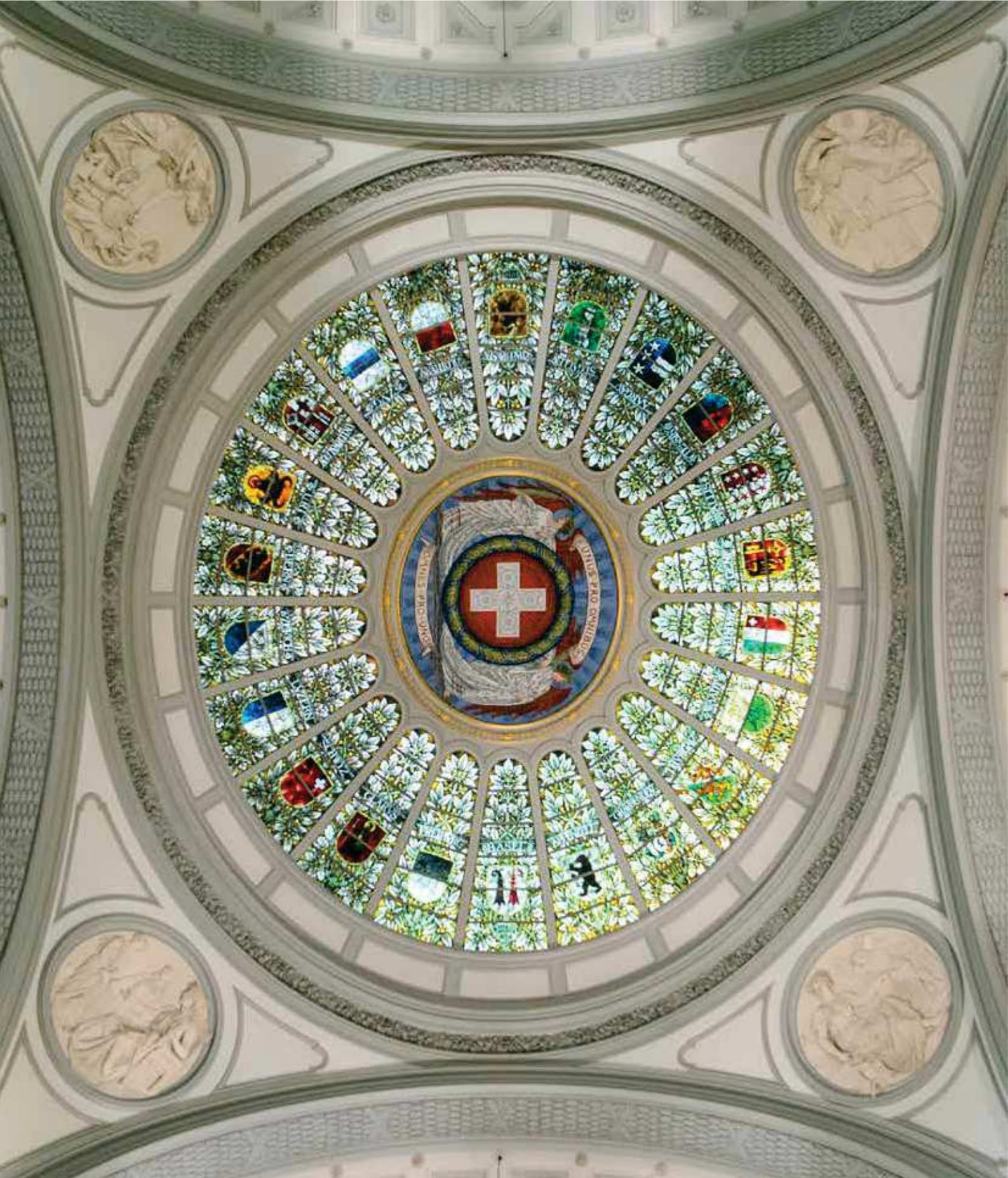




RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur les affaires extérieures du Canton de Vaud



Sommaire

3 Introduction

4 Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Fiscalité des entreprises
Péréquation financière
Fiscalité agricole
Club des 100
Crédit à la formation
Surveillance de la LPP
TVA et subventions
Registre foncier
Léman 2030
Agglomérations et population
Agglomérations et mobilité
Cadence doublée en Broye
Développement ferroviaire
Immigration de masse
Loi sur la nationalité
Loi chocolatière
Jeux d'argent
Accueil de jour
Switzerland Innovation
Transition numérique
Cyberadministration
Cyberrisques
Médecine spécialisée
Pilotage des coûts
Primauté des contrats
Prestations complémentaires
Financement des soins
Régions de primes
Admission des médecins
Mobilité internationale
Liberté conditionnelle
Curatelles
Protection de l'enfant
Protection de la population

Navigation
Aménagement du territoire
Énergie éolienne
Conférence des affaires fédérales
Votations fédérales
5^e Conférence nationale sur le fédéralisme

20 Le Canton de Vaud sur la scène intercantionale

Entretien des autoroutes
Promotion économique
Nouvelle politique régionale
Conventions médicales
Cybersanté
Un stock pour deux hôpitaux
Proches aidants
Concordat sur la chasse
Réintroduction de lynx
Renouée du Japon
Creux du Van
Protection diplomatique
École de police de Savatan
3^e correction du Rhône
STEP et micropolluants
Swissgrid
Suisse occidentale
Gouvernements cantonaux
Procédure d'adoption
Numérique et formation
Musique +
Livre +

28 Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Conférence transjurassienne
Comité franco-genevois
Conseil du Léman

Léman Express
Transport lacustre
Interreg

31 Le Canton de Vaud sur la scène internationale

Séminaire OI-FSI
Visite du président chinois
Visite ministérielle française
Délégation dans la Silicon Valley
Visite du président sénégalais
Maturité français-anglais
Maturités bilingues
Échanges internationaux
Mobilité des apprentis
Mission économique en Iran
Visite du président français
Personnes indigentes
Rencontres photographiques d'Arles
Vortex première pierre
Mudac/Élysée
Coopération et développement

38 Annexe I

Consultations fédérales

40 Annexe II

Conventions intercantionales et avec la Confédération

41 Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

Impressum

Rapport sur les Affaires extérieures 2017

Selon les dispositions de l'art. 61 de la Loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'État soumet chaque année au Grand Conseil un rapport sur la politique extérieure, préavisé par la Commission thématique des affaires extérieures du Grand Conseil. La Commission, composée de 15 membres, était présidée en 2017 par Étienne Räss.

Couverture La coupole du Palais fédéral, symbole du fédéralisme. Le Canton de Vaud a organisé, en octobre 2017 à Montreux, la 5^e Conférence nationale sur le fédéralisme sur mandat de la Conférence des gouvernements cantonaux, du Conseil des États et du Conseil fédéral. (Source image: services du Parlement 3003 Berne)

Conception graphique et prépresse Chantal Moraz. **Relecture** Émilie Boré. **Impression** CADEV.

Contact/Commandes Office des affaires extérieures – Téléphone 021 316 44 11 – info.oae@vd.ch

Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'État au Grand Conseil sur les Affaires extérieures du Canton de Vaud passe en revue l'année 2017. Sans être exhaustif, il revient sur les principales démarches entreprises par le Conseil d'État pour défendre les intérêts du canton dans les dossiers de politique fédérale. Ce rapport recense également les principales collaborations intercantionales, transfrontalières et les échanges sur le plan international. Enfin, il évoque les actions menées par le Gouvernement afin de promouvoir l'image et le rayonnement du canton, tant au niveau national qu'international. Prioritairement destiné à informer le Grand Conseil, et plus particulièrement sa Commission sur les affaires extérieures, ce document s'adresse aussi à un public plus large, les institutions et les partenaires du Canton de Vaud par exemple.

Conformément au programme de législature, le Conseil d'État s'est employé à défendre les intérêts du Canton de Vaud en bonne intelligence avec d'autres acteurs institutionnels ou privés, toujours avec le souci de préserver les principes fondamentaux du fédéralisme. Sur le plan fédéral, le Conseil d'État a travaillé activement avec la députation fédérale vaudoise, que ce soit par le biais de la Conférence des affaires fédérales qui se réunit lors de chaque session parlementaire, ou par des échanges ponctuels et bilatéraux lors du traitement des dossiers en commission ou en plénum. L'action du Gouvernement se décline également au sein des conférences spécialisées ou régionales, dans lesquelles les conseillères et conseillers d'État vaudois s'impliquent fortement, comme on peut le constater dans les pages de l'annexe III du présent rapport.

Par sa taille, par son positionnement au centre de la Suisse occidentale, le Canton de Vaud est conscient qu'il lui appartient de s'engager pleinement sur la scène fédérale, de travailler en partenaire attentif et responsable avec la Confédération. Il s'agit non seulement de faire entendre les réalités et les attentes cantonales, mais aussi de faire entendre la voix des cantons lorsque les principes du fédéralisme sont malmenés ce qui, force est de le constater, n'est pas rare.

De ces constats et de leurs conséquences, il en a beaucoup été question l'automne dernier dans le Canton de Vaud. Près de 400 acteurs politiques, administratifs, académiques ou économiques, citoyens intéressés et observateurs étrangers ont pris le chemin de Montreux pour participer à la 5^e Conférence nationale sur le fédéralisme, les 26 et 27 octobre 2017. Une affluence record, qui témoigne de la vivacité du fédéralisme, de l'intérêt et de l'attention qu'il suscite. Près de 50 intervenants d'horizons différents ont pris la parole, développé des idées, exposé et confronté leurs expériences. La parole a également été donnée aux plus jeunes, à ceux qui feront la Suisse de demain. Et la Conférence a permis d'entendre la population, à travers un sondage et par le truchement de vidéos, dire son adhésion ou ses interrogations au sujet du système fédéraliste. L'organisation de cette conférence trisannuelle avait été confiée au Canton de Vaud par la Conférence des gouvernements cantonaux, le Conseil des États et le Conseil fédéral. La prochaine édition se tiendra en 2020.

À la lecture de ce rapport, on pourra une fois de plus le constater, le Canton de Vaud entretient des relations étroites avec ses voisins directs, dont les départements de la « France voisine ». Ces relations se traduisent par des démarches et des actions communes visant à favoriser les échanges ou à faciliter la vie des frontaliers en développant les offres de transports, notamment.

Le président français Emmanuel Macron a pu constater de visu la richesse de ces collaborations transfrontalières lors de sa visite à Lausanne, en juillet dernier. Quelques mois plus tôt, en janvier, le Canton de Vaud et la Suisse avaient accueilli un autre chef d'État en fonction en la personne du président chinois Xi Jinping. Des visites qui participent directement au rayonnement du Canton et que ce dernier doit en partie à la présence sur son sol de nombreuses fédérations sportives internationales, dont le CIO.

Le Canton de Vaud sur la scène fédérale



© JEAN-BERNARD SIEBER

Le Conseil d'État a présenté son programme de législature le 1^{er} novembre 2017. Parmi les objectifs prioritaires: garantir la compétitivité et s'assurer qu'elle profite à tous, veiller à la cohésion sociale, préserver l'environnement et les ressources naturelles et réussir la transition numérique. La mise en œuvre en 2019 de la feuille de route vaudoise sur la fiscalité des entreprises a été annoncée à cette occasion.

Le Canton de Vaud s'engage pleinement sur la scène fédérale pour travailler en partenaire attentif et responsable avec la Confédération. Il veille à défendre ses intérêts, souvent par des actions concertées avec d'autres cantons.

Fiscalité des entreprises

La réforme de la fiscalité des entreprises, avec l'abolition des statuts particuliers, répond à la volonté et à l'engagement du Conseil fédéral de conformer la législation fiscale aux développements des standards internationaux. Le 12 février 2017, les citoyens suisses ont rejeté la réforme fédérale adoptée par les Chambres fédérales à 59,1 % des

voix. Quatre cantons, dont Vaud, l'ont acceptée. Rappelons qu'en 2016, le volet cantonal avait été plébiscité par 87,1 % des Vaudois.

Cet échec au niveau fédéral n'enlève rien à la nécessité de réforme qui s'avère urgente pour assurer une stabilité du droit et offrir aux entreprises des conditions-cadres concurrentielles avec la visibilité nécessaire à leurs développements. En raison de l'insécurité juridique et d'un manque de prévisibilité qui touchent les entreprises, le Canton de Vaud n'a plus accueilli de société d'importance ces dernières années; d'autres ont renoncé et s'appêtent à abandonner définitivement les développements prévus, remettant même en question leur présence sur le

territoire vaudois et en Suisse. Dans les faits, plusieurs délocalisations ont été annoncées en Suisse ces derniers mois. Citons pour exemple – la liste n'est pas exhaustive – l'entreprise Givaudan, numéro mondial des parfums et arômes, qui a annoncé la délocalisation d'emplois en Hongrie; BNP Paribas qui a transféré quelques dizaines de postes au Portugal; Thermo Fisher qui a fait de même en République tchèque; ABB qui réfléchit à une délocalisation de ses activités de production en Pologne ou encore Nissan International qui a déplacé de nombreux postes en France, près de Paris. La Suisse fait par ailleurs face à un contexte de turbulences économiques exogènes liées au Brexit ou à la décision des États-Unis de réformer la fiscalité des entreprises en baissant fortement leur imposition alors que la France prévoit une baisse de 33 % à 25 % de l'imposition des PME d'ici la fin du quinquennat.

Le Conseil fédéral a ainsi remis l'ouvrage sur le métier et présenté, en septembre 2017, le Projet fiscal 17 (PF17). Les objectifs de ce nouveau projet restent les mêmes, soit renforcer l'attractivité fiscale de la Suisse, rétablir l'acceptation internationale de la fiscalité suisse des entreprises et assurer les recettes fiscales de la Confédération, des cantons et des communes. Les outils fiscaux envisagés dans le PF17 pour remplacer les statuts spéciaux ont été revus, certains écartés ou redimensionnés par rapport au projet RIE III. L'imposition réduite des revenus de brevets, des allègements en faveur de la recherche et du développement ainsi qu'une augmentation de l'imposition des dividendes en cas de participations qualifiées font notamment partie du projet. La compensation financière de la Confédération, par l'augmentation de la part des cantons à l'impôt fédéral direct, est en revanche moindre dans le PF17 que celle prévue initialement.

Le Canton de Vaud, à l'instar des autres cantons, a salué ce projet. Il souhaite cependant que le Conseil fédéral mette tout en œuvre pour une entrée en vigueur en 2019 et rejette fermement la proposition de limiter à 20,5 % la rétrocession de l'impôt fédéral direct, contre les 21,2 % initialement prévus. Le passage de 17 % de rétrocession à 21,2 % répond à la promesse d'une participation de la Confédération d'au moins un milliard de francs, dont une partie serait par ailleurs financée par l'augmentation de l'assiette fiscale de l'impôt fédéral direct. Les Chambres fédérales entameront les débats sur le PF17 courant 2018. Pour le surplus, le calendrier demeure incertain.

S'agissant de la réforme cantonale, le Conseil d'État a décidé de mettre en vigueur sa feuille de route au 1^{er} janvier 2019 dans toutes ses composantes sociales et fiscales, conformément au mandat clair que lui ont confié les Vaudoises et Vaudois en mars 2016 et indépendamment de l'entrée en vigueur de la réforme au niveau fédéral. Cette décision est l'une des mesures phares du programme de



© JEAN-BERNARD SIEBER

Le 2 mai 2017, à l'invitation du Conseil d'État vaudois, le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances, est venu évoquer les prochaines étapes du Projet fiscal avec Pascal Broulis, chef des Finances vaudoises. À cette occasion, ils ont échangé avec les Directions générales de deux entreprises aux profils très différents: Swiss-Tube à Champagne et Nestlé à Orbe.

législature 2017-2020 présenté le 1^{er} novembre 2017. Le taux d'imposition ordinaire des bénéfices des entreprises sera dès lors, et comme prévu, abaissé à 13,79 %, tandis que les conditions-cadres pour les sociétés et le pouvoir d'achat des familles se trouveront renforcés. Les statuts fiscaux spéciaux seront en revanche maintenus, leur suppression relevant de la compétence de la Confédération.

Péréquation financière

Pilier fondamental du système étatique fédéral, la péréquation financière (RPT) poursuit l'objectif de réduire les écarts de capacité financière entre les cantons. En 2017, sept cantons, dont celui de Vaud, ont contribué à la dotation du fonds bénéficiant aux 19 autres cantons. Cependant, le potentiel de ressources du Canton de Vaud a poursuivi sa baisse et, dès 2018, il se situera légèrement en dessous de la moyenne nationale. Le Canton de Vaud rejoindra alors les cantons dits à faible potentiel de ressources pour percevoir 1,6 million de la péréquation des ressources qui porte au total sur plus de 4 milliards de francs. En tenant compte de la compensation pour les charges excessives financées par la seule Confédération, et du financement par le Canton de Vaud du pot de compensation des cas de rigueur, Vaud perçoit en 2018 quelque 61 millions de francs au titre des instruments péréquatifs.

Bien qu'ayant fait ses preuves dans son ensemble, la péréquation financière doit néanmoins être adaptée pour supprimer quelques failles ou effets indésirables. En

mars 2017, la Conférence des gouvernements cantonaux a adopté le rapport final sur l'optimisation de la péréquation financière nationale. Une très forte majorité des cantons s'est ralliée à un nouveau mode de détermination de la dotation à la péréquation des ressources, à la garantie d'une dotation minimale pour les cantons à faible potentiel de ressources, à une réduction partielle de la surdotation en vigueur ainsi qu'à une compensation plus équitable des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques. Les travaux d'élaboration du 3^e rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière ont désormais débuté. La consultation fédérale devrait être lancée au printemps 2018. Dans son rapport, le Conseil fédéral prendra position sur les propositions des cantons.

Fiscalité agricole

En décembre 2011, un arrêt du Tribunal fédéral a donné une nouvelle définition des immeubles agricoles et sylvicoles avec pour conséquence, en matière fiscale, l'imposition au titre du revenu de la totalité du bénéfice réalisé lors de l'aliénation d'un immeuble agricole en zone à bâtir. Cette décision – aussi brutale qu'inattendue – a entraîné des répercussions très lourdes pour certains exploitants. En dépit des nombreuses démarches du Gouvernement vaudois et du Grand Conseil, les Chambres fédérales ont refusé, en juin 2017, d'entrer en matière sur un projet de loi permettant de revenir à la pratique antérieure. Compte tenu des circonstances exceptionnelles résultant de cet arrêt du Tribunal fédéral et de la sphère limitée de compétence du Conseil d'État en la matière, celui-ci a décidé d'accorder aux agriculteurs concernés une remise dégressive sur le supplément d'impôt provoqué par la décision de la Haute Cour.

Club des 100

La 13^e édition du Club des 100 s'est tenue le 6 novembre au Parlement cantonal. Comme de coutume, elle a réuni les représentants des 100 entreprises qui payent le plus d'impôts dans le Canton de Vaud. La réforme de la fiscalité des entreprises a été l'un des thèmes centraux de la rencontre. Le chef du Département des finances et des relations extérieures a présenté le Projet fiscal 17 et la feuille de route cantonale de la réforme des entreprises RIE III dont la mise en œuvre interviendra en 2019. Invité d'honneur de la manifestation, le directeur du Centre de politique et d'administration fiscale de l'OCDE, Pascal Saint-Amans, a évoqué les développements en matière de coopération fiscale internationale intervenus ces dix dernières années, notamment la norme relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR) et les mesures BEPS (Base Erosion and Profit Shifting).

Crédit à la formation

Fin 2016, le Parlement décidait de porter à 2,5 % la croissance des moyens consacrés à la formation, à la recherche et à l'innovation (FRI), pour la période 2017-2020. Menacés par le programme d'économies dit de « stabilisation », puis mis en danger par le budget 2018 qui prévoyait des coupes drastiques, les crédits du domaine FRI ont finalement pu être maintenus grâce aux décisions des Chambres, par ailleurs soumises à un intense travail de sensibilisation par les autorités, les institutions et les organismes concernés. Malgré ce sauvetage, le financement fédéral reste insuffisant, notamment pour les hautes écoles qui connaissent un développement important depuis des années. Les budgets cantonaux en particulier seront davantage sollicités pour de nouvelles constructions et pour l'engagement de personnel supplémentaire afin d'assurer des conditions minimales en matière d'infrastructures et d'enseignement. Le transfert de charges se monte à plusieurs millions de francs pour le Canton de Vaud, pour la période 2017-2020.

Surveillance de la LPP

Le Canton de Vaud, comme les Cantons du Valais, du Jura, et de Neuchâtel, a adhéré au concordat créant l'Autorité de surveillance de la prévoyance professionnelle et des fondations de Suisse occidentale. Le concordat prévoit que chaque canton soit représenté au Conseil d'administration par un conseiller d'État. Cet organe fonctionne sans problème depuis l'entrée en vigueur de la dernière réforme structurelle, en 2012. Faisant fi de la répartition des compétences décidée par les Chambres fédérales après d'âpres échanges avec les cantons, le Conseil fédéral revient à la charge et propose de modifier les règles régissant le deuxième pilier. Il souhaite notamment interdire la présence de représentants du Conseil d'État au sein des conseils des établissements concordataires, imposer des règles appliquées aux entités de la Confédération ou encore contraindre à une séparation stricte entre les activités liées à la prévoyance et celles liées aux fondations classiques. L'ensemble de ces modifications découle du rapport d'activité de la Commission fédérale de haute surveillance qui souhaite intervenir de manière plus directe dans la gestion opérationnelle. Pour contrer cette mesure de centralisation, une initiative parlementaire visant à maintenir la situation actuelle a été déposée. La Commission concernée du Conseil des États y a donné suite, contrairement à celle du National. En septembre 2017, la Commission de la première Chambre, sachant que le Conseil fédéral présentera son projet au printemps 2018, a suspendu le traitement de l'initiative, estimant que la solution devra être trouvée lors de l'examen du message en question.



© NICOLE CHUARD

Les subventions accordées par les collectivités à des groupements intercommunaux pour l'entretien des forêts ne devraient pas être soumises à la TVA comme l'entendait l'Administration fédérale.

TVA et subventions

Le Canton de Vaud, à l'instar d'autres cantons, délègue les tâches publiques liées à l'application de la Loi forestière cantonale à des gardes forestiers, employés par des groupements forestiers, associations intercommunales de droit public ou privé. Ces tâches font l'objet de subventions cantonales, au sens du droit vaudois. Depuis janvier 2012, l'Administration fédérale des contributions considère que ces subventions sont soumises à la TVA. Elles représenteraient une contre-prestation correspondant aux services fournis par les gardes forestiers. Ces derniers exécuteraient des prestations imposables pour le canton, et l'exonération prévue pour des tâches qu'une collectivité publique délègue à une autre collectivité ne serait donc pas applicable. Le Canton, avec le soutien de la députation vaudoise, a contesté cette interprétation qui pourrait s'appliquer à d'autres cas comparables. À la suite de ces démarches, une motion a été déposée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États visant à exclure les subventions versées par les collectivités publiques du champ de la TVA lorsqu'elles permettent d'exécuter des tâches légales fondamentales. Elle a été adoptée lors de la session parlementaire de printemps. Le Conseil fédéral dispose de deux ans pour proposer une mise en œuvre.

Registre foncier

Dans sa volonté de moderniser les registres de droit privé, la Confédération a initié un projet visant à créer un système de gestion informatique des registres fonciers. Ce projet a été développé sur mandat de l'Office fédéral de la justice par une société privée, détenue par des banques suisses et étrangères. Lors des travaux finaux visant à sa mise en ligne, de vives critiques ont été émises, puisqu'il n'existait aucune base légale permettant de confier la gestion de cette base de données à un organisme privé. Pour y pallier, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un projet de réforme du Code civil qui prévoyait de transférer cette compétence régaliennne des cantons à la Confédération. Ces derniers, à l'initiative du Canton de Vaud, s'y sont opposés et ont été entendus par les Chambres fédérales.

La question des compétences est pourtant revenue sur la table du Parlement, sous l'impulsion notamment de l'Office fédéral de la justice. Selon cet amendement allant à l'encontre de la position exprimée par le Conseil fédéral, les propriétaires suisses devraient être identifiés non pas par le numéro AVS, mais par un nouvel identifiant unique. Une proposition dont le corollaire est d'induire la création d'une banque de données centralisée et fédérale dont

la gestion aurait, a priori, été confiée à la société privée ayant déjà développé, à ses frais et à cette fin, une solution informatique. Si le projet initial aurait dû s'en tenir à l'échange d'informations au niveau des registres fonciers, dans les faits, cette solution se référant aux propriétaires et non aux bien-fonds permettrait d'en faire une base de données globale comprenant des informations concernant le territoire, la propriété, les bâtiments, les logements, la valeur fiscale et d'assurance des immeubles, etc. Cette perspective induit un changement de paradigme tout en transférant une compétence régaliennne des cantons à la Confédération, sans que les premiers n'aient formellement été consultés. À l'initiative du Conseil d'État, les gouvernements cantonaux se sont vivement engagés pour garantir le respect des compétences et de la souveraineté cantonale dans la gestion des registres fonciers. Ils se sont ainsi opposés à la création d'un registre centralisé des propriétaires et se sont engagés pour que la gestion informatique des registres fonciers reste de leur compétence. Avec succès, le Parlement ayant finalement renoncé à la création d'un registre central et respecté le partage des compétences dans ce domaine: les cantons demeurent compétents pour la gestion des registres fonciers et la Confédération exerce la haute surveillance.

Léman 2030

La modernisation du nœud ferroviaire de Lausanne-Renens a franchi de nouvelles étapes en 2017. Pour mémoire, son financement avait été inclus dans le projet Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire, adopté en 2014 suite à un important travail de défense des intérêts au niveau lémanique. Un nouveau et vaste passage sous-voies a été mis en service à Renens et les travaux de construction de la passerelle « Rayon vert » qui relie les deux côtés de la gare de Renens ont débuté. Du côté de la quatrième voie Lausanne-Renens, sa construction s'est accélérée avec le lancement des préparatifs pour la réalisation de son « saut-de-mouton ». Ce viaduc stratégique de plus d'un kilomètre de long permettra de croiser les trains des lignes de Berne et du Simplon avant leur arrivée à la gare de Lausanne. Cette dernière va connaître une profonde transformation pour lui permettre notamment d'accueillir des trains de plus de 400 mètres de long. Pour ce projet, les CFF ont poursuivi les démarches avec le Canton, la Ville de Lausanne et les riverains en vue d'obtenir l'approbation des plans par l'Office fédéral. La délivrance de cet équivalent d'un permis de construire est attendue prochainement.



Les travaux de modernisation de la gare de Renens, présentés par la conseillère d'État Nuria Gorrite, accompagnée par Tinetta Maystre, municipale de Renens en charge des travaux, Bernard Pittet, directeur adjoint du projet Léman 2030, Jean-François Clément, syndic de Renens et Stéphane Rezso, syndic de Crissier.

Ces grands chantiers, une fois achevés à l'horizon 2025, permettront une forte augmentation de la capacité ferroviaire sur plusieurs lignes, en particulier en direction de Genève. Ces travaux sont menés dans le cadre de Léman 2030, nom donné à la convention-cadre signée en 2009 par la Confédération, les Cantons de Vaud et de Genève et les CFF pour développer les infrastructures sur la ligne Lausanne-Genève à l'horizon 2030. Ils permettront également de considérablement renforcer l'attractivité du RER Vaud avec le doublement des cadences au cœur de son réseau. Dès décembre 2020, la fréquence du RER vaudois pourra être portée à quatre trains par heure entre Cossonay et Cully. Pour permettre ce développement, la gare de Cully sera adaptée pour servir de terminus aux trains RER en provenance de Grandson. Un exposé des motifs et projet de décret concernant le financement de la part cantonale à ce réaménagement sera soumis au cours du premier trimestre 2018 au Grand Conseil.

Du côté du nœud ferroviaire de Genève, les travaux de construction des points d'évitement de Mies et de Chambésy sont engagés depuis l'automne 2015. La cadence au quart d'heure du Léman Express (RER franco-valdo-genevois) sera ainsi offerte à l'été 2018 entre Coppet, Genève et Lancy-Pont-Rouge, dans l'attente de la mise en service de la liaison vers Annemasse (CEVA) en décembre 2019.

Agglomérations et population

Pour les trois agglomérations ayant présenté un projet de troisième génération (Lausanne-Morges, Grand Genève et Chablais), des entretiens techniques avec la Confédération se sont tenus dans le cadre de l'examen des projets. Dès 2016, les projets d'agglomération ont été mis en conformité avec la législation fédérale et cantonale sur l'aménagement du territoire. En 2017, la démarche de mise en adéquation des potentiels d'accueil en habitants et emplois des zones mixtes et d'habitation, conformément au plan directeur cantonal adopté par le Grand conseil, a été harmonisée pour les cinq agglomérations. Un système de suivi, basé sur une liste de références communes aux cinq projets, a été établi. Des outils ont été développés et des processus mis en œuvre pour gérer le potentiel d'accueil, constitué des réserves en zone à bâtir, du potentiel de densification et des plans d'affectation projetés.

Agglomérations et mobilité

En fin d'année 2016, trois agglomérations vaudoises sur cinq, à savoir Chablais Agglo, Grand Genève et Lausanne-Morges ont déposé auprès de la Confédération un projet d'agglomération de troisième génération révisé. Consacrée à l'évaluation des projets par la Confédération,



L'amélioration du réseau de mobilité est l'une des mesures phares de Chablais Agglo.

l'année 2017 a vu les services cantonaux accompagner le processus d'évaluation et assurer la défense des intérêts des agglomérations vaudoises auprès des Offices fédéraux. Un rapport d'évaluation est attendu début 2018.

S'agissant de la mise en œuvre des cinq projets d'agglomération vaudois, les partenaires communaux et cantonaux poursuivent leurs efforts pour accélérer la réalisation des mesures initiées dans les projets de 2007 et 2012. En particulier, ces efforts ont porté sur :

Lausanne-Morges : les grands projets infrastructurels cantonaux (tramway, métro m3) et des mesures destinées à la mobilité douce.

Grand Genève : la réorganisation des gares en lien avec le projet Léman 2030 (en partenariat avec les CFF) et la requalification de la route cantonale RC 1 (crédits communaux et cantonaux obtenus, début de réalisation reporté en 2018).

Chablais Agglo : les mesures de mobilité douce du projet d'agglomération de 2^e génération, la planification d'un réseau de bus urbain à l'échelle de l'agglomération et la restructuration de la ligne ferroviaire AOMC.

AggloY : les études d'aménagement de trois routes cantonales à Pomy, Treykovagnes et La Brinaz.

Rivelac : l'accessibilité au futur hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais en transports publics.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Les trains circuleront désormais toutes les demi-heures entre Lausanne et Payerne. Cheffe des infrastructures, Nuria Gorrite et son collègue fribourgeois Jean-François Steiert ont annoncé en décembre les nouvelles offres dont bénéficiera la Broye.

Cadence doublée en Broye

Le nouvel horaire, entré en vigueur début décembre, représente une date historique pour la mobilité de la Broye. Le RER Vaud a vu ses cadences doublées entre Palézieux et Payerne. L'horaire 2018 apporte également de nombreuses autres améliorations pour renforcer la mobilité de l'ensemble des Fribourgeois et des Vaudois. Dans un premier temps, les voyageurs circulant entre Payerne et Lausanne changeront une fois sur deux de train à Palézieux, avec cependant un temps de parcours identique chaque demi-heure. Une fois que les chantiers Léman 2030 le permettront, tous les RER circuleront jusqu'à Lausanne. Le nouvel horaire 2018 permet également le retour d'une liaison sans changement à Payerne entre Lausanne, Avenches et Morat et de diminuer le temps de parcours. À terme, les Cantons de Vaud et de Fribourg souhaitent l'introduction d'une troisième liaison horaire sur la ligne: un RegioExpress circulant entre les rives du Léman et Morat, s'arrêtant dans les principales gares et reliant Lausanne à Avenches en moins d'une heure. Sa mise en place nécessite des investissements supplémentaires d'infrastructure, qui doivent être décidés par la Confédération.

Développement ferroviaire

À l'automne 2015, les cantons ont déposé auprès de la Confédération les projets relatifs au développement du réseau ferroviaire pour l'étape d'aménagement 2030. Les projets prévus concernent tant les réseaux des chemins de fer privés que le réseau des CFF. Durant l'année 2017, le Canton de Vaud a participé aux différents travaux de suivi des modules d'études des projets des développements ferroviaires. La consultation du projet de message relatif à l'étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/2035 s'est déroulée entre octobre et décembre 2017. Le Conseil fédéral adoptera le message à transmettre aux Chambres dans le dernier trimestre 2018. Le Canton de Vaud défendra les projets nécessaires à son développement, à l'espace de mobilité de la Suisse romande, à la connexion avec les pôles économiques nationaux, ceci en collaboration avec les cantons partenaires et la Conférence des transports de Suisse occidentale (Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Berne, Jura).

Immigration de masse

Les cantons sont directement concernés par la mise en œuvre de l'initiative dite contre l'immigration de masse. Par le biais de la Conférence des gouvernements cantonaux notamment, ils se sont à maintes reprises exprimés pour une solution fédéraliste qui prenne en compte les réalités régionales. La solution finalement retenue par les Chambres fédérales impose aux autorités d'exécution de promouvoir l'emploi des ressources internes du marché du travail et prévoit l'obligation pour les employeurs d'annoncer leurs postes vacants aux offices de placement régionaux, dès lors qu'un taux de chômage supérieur à la moyenne affecterait un secteur d'activité ou un groupe de professions. Le Conseil fédéral a soumis en consultation les ordonnances d'application. Le Conseil d'État soutient globalement les solutions proposées mais insiste sur deux points essentiels à la bonne exécution de ces nouvelles dispositions: il préconise d'une part que le seuil minimal déclenchant l'obligation d'annonce soit initialement fixé à 8 %, puis ensuite à 5 %, et que d'autre part l'ensemble des coûts supplémentaires inhérents à ce nouveau dispositif soit intégralement à la charge de la Confédération. La proposition vaudoise d'un seuil minimal introduit en deux étapes a finalement été reprise par le Conseil fédéral, qui a fixé l'entrée en vigueur de ces ordonnances au 1^{er} juillet 2018.

Loi sur la nationalité

La nouvelle loi fédérale sur la nationalité, qui entrera en vigueur en 2018, considère la naturalisation comme l'aboutissement du processus d'intégration. Elle restreint et durcit les conditions d'acquisition de la nationalité suisse. Si la durée de séjour en Suisse passe de douze à dix ans, chaque candidat devra notamment être titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C). Ces nouvelles dispositions fédérales ont impliqué la révision totale de la Loi sur le droit de cité vaudois. Le projet de loi, adopté en août par le Conseil d'État et en décembre par le Grand Conseil, tend à conserver au maximum la volonté constitutionnelle de faciliter la naturalisation, à harmoniser les pratiques communales et à garantir l'égalité de traitement.

Loi chocolatière

L'Organisation mondiale du commerce a décidé le 19 décembre 2015 d'interdire les subventions à l'exportation. Les contributions versées sur la base de la Loi chocolatière doivent donc être supprimées. Pour maintenir la création de valeurs dans la production de denrées alimentaires, des mesures d'accompagnement sont prévues. Elles comprennent un nouveau soutien aux producteurs de lait et de



© JEAN-BERNARD SIEBER

En 2016, le Canton de Vaud a procédé au nombre record de 7400 naturalisations dans le cadre de cérémonies en présence du Conseil d'État in corpore, comme ici, en décembre 2017, à Montreux.

céréales panifiables ainsi qu'une simplification de la procédure d'autorisation pour le trafic de perfectionnement actif. Le Conseil fédéral a décidé d'affecter à ces mesures un montant de quelque 68 millions de francs. La Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture s'est engagée pour que la nouvelle loi prévoie une augmentation du budget à près de 95 millions de francs. En décembre 2017, les Chambres ont décidé de majorer l'enveloppe.

Jeux d'argent

Le projet de loi sur les jeux d'argent proposé au Parlement par le Conseil fédéral était contesté par le Conseil d'État qui le jugeait déséquilibré. Il imposait aux cantons de prendre des mesures en matière de prévention et de traitement contre le jeu excessif, sans en prévoir le financement, et entendait défiscaliser l'ensemble des gains de jeux d'argent. Le Conseil d'État s'est engagé pour assurer des mesures minimales en matière de prévention du jeu excessif, notamment auprès des mineurs. Il s'est également opposé à une défiscalisation totale, estimant cette mesure contraire à la systématique fiscale et propre à induire d'importantes pertes de recettes. Sur ce point, un compromis s'est finalement imposé aux Chambres fédérales. Les gains de loterie supérieurs à un million de francs seront bel et bien fiscalisés, contrairement aux gains réalisés en casinos qui resteront libres d'impôts. La question de l'accès au marché suisse des jeux en ligne a également été au cœur des débats, d'aucuns souhaitant ouvrir le marché aux opérateurs étrangers qui ne sont pas soumis aux exigences en matière de prévention du jeu excessif et qui ne participent pas aux coûts sociaux de celui-ci. Le Conseil d'État, à l'instar de l'ensemble des Gouvernements cantonaux, s'est fortement opposé à cette libéralisation. Avec succès, puisque le Parlement y a finalement renoncé. La loi a été adoptée durant la session d'automne. Le référendum lancé par trois comités constitués notamment de Jeunes PLR, Vert'libéraux et UDC pour s'opposer aux mesures limitant l'accès au marché suisse des jeux en ligne a abouti.

Accueil de jour

La conciliation entre vie professionnelle et vie privée est un enjeu sociétal majeur. S'il s'agit d'une compétence cantonale et/ou communale, la Confédération soutient les efforts des cantons et communes. Dans la continuité du programme d'impulsion en vigueur depuis 2003, le Conseil fédéral a transmis au Parlement un nouveau projet de loi et d'arrêté fédéral pour les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Il proposait d'agir sur deux plans: l'abaissement des frais supportés par les parents d'une part, en introduisant un soutien fédéral dégressif

aux cantons et communes décidant d'augmenter la part de financement public et, d'autre part, un encouragement à des projets dits novateurs pour améliorer l'adéquation de l'offre avec les besoins spécifiques de certains parents. Si la nécessité d'augmenter et d'élargir l'offre d'accueil extrafamilial est largement reconnue et soutenue par les cantons, l'accueil réservé par le Parlement à ce projet s'est révélé pour le moins mitigé. Particulièrement intéressé par le second volet, le Conseil d'État s'est engagé, en collaboration avec les cantons latins, pour l'adoption de ce projet. Ses démarches ont été couronnées de succès, celui-ci ayant été adopté par le Parlement lors de la session parlementaire de printemps.

Switzerland Innovation

Lancé en 2016, le Parc national de l'innovation, dénommé aujourd'hui Switzerland Innovation, est dédié à l'accueil d'entreprises d'envergure internationale désireuses de promouvoir l'innovation grâce à l'institution de partenariats avec les principales hautes écoles. Ce parc, articulé autour des écoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne et de plusieurs sites secondaires, s'est doté d'une fondation dont les membres se sont attachés, en 2017, à mettre en place les principes et règles de gouvernance. Sur le plan de la promotion, les premières actions se sont déployées en Suisse et à l'étranger, appuyées par de nouveaux supports de communication. Au niveau cantonal, une convention et un plan stratégique entre l'État de Vaud et l'EPFL ont été formalisés. À court terme, le Parc national de l'innovation permettra de créer entre 15 et 25 postes, avec une perspective de 30 à 50 postes d'ici 2020.

Transition numérique

Le Canton de Vaud suit les développements législatifs prévus sur le plan fédéral en matière de moyens d'identification électronique, qui permettraient d'accéder tant aux prestations des collectivités publiques qu'à celles proposées par le secteur privé. Il s'est ainsi opposé au projet mis en consultation par la Confédération qui repose sur un système d'identifiants électroniques «eID» délivrés par des fournisseurs reconnus par un organisme rattaché au Département fédéral des finances. Ce projet ne donne pas les garanties nécessaires en matière de protection des données personnelles, et placerait les fournisseurs d'identités du secteur privé en position d'imposer leurs conditions financières aux collectivités publiques qui proposeraient à leur population des prestations en ligne. Dans ce contexte, le Canton de Vaud collabore avec d'autres cantons à la définition de solutions et modèles d'affaires adaptés qui pourraient, si nécessaire, être négociés avec des fournisseurs privés. Le Canton de Vaud s'est prononcé, dans le cadre de

la consultation, pour un système de concessions et non d'accréditation si les eID devaient être délivrés par des fournisseurs privés.

Cyberadministration

Le Canton de Vaud continue de prendre part aux réflexions et travaux associant Confédération, cantons et Conférence suisse de l'informatique visant à développer l'offre que les collectivités publiques proposent à leur population et aux entreprises de manière numérique. Il participe notamment aux ateliers organisés en lien avec l'accès aux prestations électroniques et aux travaux visant à reconnaître mutuellement les moyens d'authentification des utilisateurs des portails sécurisés des autres cantons dans le cadre du projet Fédération suisse d'identités de la stratégie suisse de cyberadministration.

Cyberrisques

Virus informatiques, piratages et vols de données, espionnage, terrorisme: notre société hyperconnectée est extrêmement vulnérable face aux attaques informatiques. Le Département des institutions et de la sécurité organise depuis trois ans un cycle de conférences traitant de sujets à

risque touchant la protection de la population. La deuxième conférence de ce cycle s'est tenue en novembre 2017 au Rolex Learning Center de l'EPFL. En présence de représentants de la Confédération, du monde économique et des milieux académiques, elle a permis de dresser un état des lieux des cyberrisques et des mesures de protection existantes. Les participants ont également pu assister à une démonstration en direct d'une cyberattaque. Ces conférences visent à provoquer une prise de conscience chez tous les acteurs – privés et publics – des risques et des conséquences de cyberattaques, à sensibiliser les dirigeants d'entreprises et de l'administration publique à ces dernières et à promouvoir une coordination efficace en cas d'attaque.

Médecine spécialisée

En 2017, l'organe de décision de la médecine hautement spécialisée a lancé les procédures de candidatures pour les domaines suivants: transplantations de cellules souches chez l'adulte, transplantations d'organe chez l'adulte et brûlures graves chez l'adulte. Le CHUV s'est porté candidat pour les mandats de transplantations cardiaques, pulmonaires et rénales et pour celui de traitement des brûlures graves chez l'adulte. Suite à cela, l'organe de décision a proposé d'attribuer ces mandats au CHUV, proposition qui a fait l'objet



Le Département des institutions et de la sécurité organise depuis trois ans un cycle de conférences traitant des cyberrisques.



© KEYSTONE

Comment freiner la hausse des coûts de la santé ? Ces dernières années, Vaud et Genève ont développé leurs collaborations, en matière de médecine spécialisée ou encore en créant une plateforme logistique commune aux deux hôpitaux universitaires. Cette collaboration porte également sur les actions menées par les deux gouvernements et leurs ministres de la Santé respectifs, Pierre-Yves Maillard et Mauro Poggia, au niveau des Chambres fédérales.

d'une procédure de consultation. Par ailleurs, le mandat dans le domaine de la prise en charge des blessés graves a été formellement attribué à 12 centres hospitaliers, dont le CHUV. Cette attribution est valable jusqu'en 2023.

Pilotage des coûts

Comment freiner la hausse des coûts de la santé ? La question agite médecins, assureurs, chercheurs et politiques. Ainsi, plusieurs objets parlementaires sur cette problématique sont actuellement pendants au Parlement. Parmi eux, une initiative demande que les fournisseurs de prestations et les assureurs prévoient, au niveau des conventions tarifaires et pour chaque domaine, de surveiller l'évolution des positions et des coûts facturés afin de garantir le caractère économique des prestations. Le fournisseur de prestations serait contraint de rembourser des augmentations de coûts injustifiées. Pour le Canton de Vaud, cette initiative parlementaire a l'avantage d'agir à la fois sur les tarifs et sur le volume des prestations, en particulier dans le secteur ambulatoire. Elle devrait encore assurer aux cantons le maintien de leur compétence d'approbation des tarifs pour être soutenue. Ainsi, une attention particulière sera apportée au suivi de ce dossier.

Primauté des contrats

Chargés de mettre en œuvre la LAMal, les cantons ont la compétence d'approuver les conventions tarifaires entre prestataires de soins et assureurs. L'initiative parlementaire intitulée « Renforcer le principe de la primauté des contrats dans la LAMal » veut retirer aux cantons cette compétence. Ces derniers seraient dès lors simplement informés des conventions tarifaires et n'interviendraient que dans le cas où aucun accord ne serait trouvé entre les parties. Alors que le marché des soins reste largement financé par les impôts cantonaux – soit à hauteur de 55 % du domaine stationnaire – il est essentiel que les cantons disposent des instruments adéquats leur permettant d'évaluer et de garantir l'affectation économique des fonds investis. Par ailleurs, affirmer, comme le fait l'initiative, que les cantons sont la cause d'une insécurité juridique parce qu'ils refusent souvent d'approuver des conventions tarifaires, est erroné. La réalité montre au contraire que ce sont les prestataires et les assureurs qui ne sont pas capables de s'entendre. Face à ces enjeux, le Canton de Vaud a entrepris, par le biais de la conférence latine compétente, une action intercantonale auprès des membres des Commissions de la santé du Conseil des États qui ont rejeté l'initiative. L'objet retourne ainsi à la Commission du National qui devra à nouveau se prononcer.

Prestations complémentaires

L'un des enjeux de l'importante réforme de la révision de la Loi sur les prestations complémentaires concerne l'adaptation des montants maximaux relatifs aux loyers. Si le Conseil fédéral propose une hausse des montants des loyers en fonction des ménages et des régions, il n'envisage pas de relever les montants des loyers, retenus pour les calculs des prestations reconnues par la Confédération pour les résidents en EMS. À l'appui de cette décision, le message du Conseil fédéral invoque le principe d'équité par rapport aux bénéficiaires de prestations vivant à domicile. Les cantons, de même que les Conférences spécialisées concernées (social, santé et finances) sont au contraire d'avis que le statu quo proposé est infondé et qu'il contourne certains principes fondamentaux de la péréquation financière et de la répartition des charges entre la Confédération et les cantons. Le Conseil d'État vaudois relève qu'un transfert de charges de plus de trois millions de francs annuels serait ainsi occasionné. Les débats se poursuivront en 2018.

Financement des soins

À chaque offreur de prestations correspond un seul agent payeur : tel est le principe clé d'une initiative parlementaire dont l'objectif principal vise à mieux maîtriser les coûts de la santé. Ainsi, l'ensemble des prestations hospitalières et ambulatoires inscrites dans la LAMal seraient financées par les assureurs-maladie. Les moyens publics seraient consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel médical, à la compensation des risques, aux prestations de santé publique et d'intérêt général, de même qu'à la réduction des primes d'assurance-maladie. Le Canton de Vaud pourrait entrer en matière sur un système de financement moniste, en posant toutefois des conditions strictes, notamment en ce qui concerne le contrôle, par les cantons, de l'offre ambulatoire et du volume des prestations. La Commission, dans l'attente de rapports d'experts sur la question, a suspendu le dossier.

Régions de primes

Depuis l'introduction de la Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie, il revient au Conseil fédéral de délimiter les régions de primes et de fixer les montants maximaux des réductions de primes qui en découlent. Le Conseil fédéral entend modifier, dès 2018, l'Ordonnance sur les régions de primes en prévoyant un nouveau découpage basé sur les coûts bruts dans les districts et non plus en fonction des communes comme c'est le cas actuellement. L'initiative parlementaire sur les régions de primes demande de maintenir la situation actuelle, soit un découpage en fonction des communes. L'initiant estime

que le découpage en fonction des districts nivellerait les différences de coûts et entraînerait des réductions de rabais, sans gagner en transparence. Le Conseil d'État s'oppose également au projet du Conseil fédéral, toutefois pour d'autres motifs : en effet, il souhaite passer progressivement de deux à une seule région de primes d'ici 2020. La Commission du National a donné suite à l'initiative. Celle-ci passe désormais à sa consœur des États qui s'en saisira début 2018.

Admission des médecins

Deux ans après le refus par le Parlement de pérenniser le dispositif de la clause du besoin, le Conseil fédéral soumet aux cantons un nouveau projet de régulation des admissions. Celui-ci se décline en trois volets : l'introduction d'exigences minimales pour la formation et la qualification des médecins, la possibilité d'imposer un délai de deux ans avant l'ouverture d'un nouveau cabinet, et la régulation de l'admission des médecins par les cantons. La mise en œuvre de cette dernière mesure passerait entre autres par l'introduction de plafonds par spécialités qui tiennent aussi compte du taux d'occupation des médecins. En cas de hausse massive des coûts dans une spécialité, les cantons pourront même bloquer l'admission de tout nouveau fournisseur de prestations. Le Canton de Vaud, qui estime la régulation des admissions indispensable, accueille favorablement le projet du Conseil fédéral. Il émet toutefois plusieurs réserves, notamment quant au délai d'attente de deux ans avant l'ouverture d'un cabinet et sur la prise en compte du taux d'activité des médecins dans la décision d'admission. La phase parlementaire débutera en 2018. Elle sera suivie avec attention.

Mobilité internationale

L'acceptation en votation populaire de l'initiative contre l'immigration de masse a eu d'importantes conséquences pour les étudiants souhaitant effectuer une partie de leur cursus à l'étranger. En 2014, la Suisse a en effet perdu le statut de pays associé au programme de mobilité Erasmus+. Le Conseil fédéral a alors institué une solution transitoire, qui devait être appliquée à l'origine jusqu'en 2017, qui permettait de participer à ce programme en tant que pays tiers. Le Conseil des États a adopté un crédit de 114,5 millions de francs destiné à la poursuite de la solution suisse de mobilité internationale en matière de formation. Parallèlement, il a chargé le Conseil fédéral de reprendre les négociations avec l'Union européenne afin de permettre à la Suisse d'être pleinement associée au programme Erasmus+. Le Conseil d'État soutient l'encouragement de la mobilité internationale et demande à ce que la Suisse soit pleinement associée au programme Erasmus+ dès 2021.

Liberté conditionnelle

Quelle doit être la responsabilité de l'État en cas de crime commis par une personne condamnée à un internement à vie et se trouvant en liberté conditionnelle? C'est la question à laquelle veut répondre une initiative parlementaire. Il s'agirait d'introduire une disposition dans le Code pénal qui prévoirait d'engager la responsabilité de l'État en pareille situation, même si les autorités d'exécution des peines ont évalué correctement le dossier. L'initiative a été adoptée par les deux Commissions des affaires juridiques du Conseil national et du Conseil des États. Le Conseil national a toutefois décidé de prolonger le délai de traitement jusqu'en 2019. Le risque majeur de cette initiative serait la suppression des allègements de peine et, de fait, la fragilisation, voire l'impossibilité d'une réinsertion. Le Conseil d'État y est fermement opposé, de même que la conférence spécialisée relevant des domaines de justice et police.

Curatelles

Une personne ne peut pas être désignée curateur ou curatrice sans avoir donné son accord. Ce principe est au cœur d'une initiative parlementaire déposée en 2012 et adoptée

par les Chambres en 2016. Elle modifie une disposition du Code civil suisse et met définitivement fin aux curatelles imposées. Le Canton de Vaud a précédé la mise en œuvre de l'initiative fédérale en supprimant la curatelle imposée dès le 1^{er} janvier 2018. Ainsi, l'Office des curatelles et tutelles professionnelles vaudois a pour objectif que 50 % des mandats soient confiés à des curateurs privés. Le recrutement, la formation et la rémunération des curateurs ont été revus, et la nature des mandats confiés à des bénévoles, redéfinie. Les enjeux et les défis sont de taille pour le Canton de Vaud, tant sur le plan financier que du point de vue organisationnel. La nouvelle loi entrera en vigueur dès 2018.

Protection de l'enfant

Les mesures de protection de l'enfant sont de compétence cantonale. Or en réponse à une motion, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un projet de loi visant à uniformiser les exigences en matière d'obligation de signalement des cas de maltraitance. Si la création d'une norme minimale en la matière est soutenue par le Conseil d'État, celui-ci s'est fermement opposé, en étroite collaboration avec les cantons latins, à la disposition qui interdisait aux cantons



Les nouvelles mesures visant à assumer 50 % des curatelles par des professionnels ont été présentées en mai 2017 par la conseillère d'État Béatrice Métraux et son collègue Pierre-Yves Maillard, en présence de Jean-François Meylan, président du Tribunal cantonal et de Frédéric Vuissoz, chef de l'Office des curatelles et tutelles.

de disposer de législations plus strictes en matière d'obligation de signalement. Concrètement, cette disposition aurait obligé le Canton de Vaud, qui connaît une obligation de signalement pour tous les professionnels en contact régulier avec des enfants depuis de nombreuses années, d'abroger ses dispositions cantonales et de revenir à la situation qui prévalait avant 1978. Le Parlement a finalement décidé de laisser aux cantons une marge de manœuvre pour édicter des dispositions plus strictes en matière de signalement. La législation vaudoise peut ainsi perdurer.

Protection de la population

Le Canton de Vaud participe à trois projets fédéraux d'importance en matière de protection de la population. Tout d'abord, la mise à jour de la stratégie nationale de protection des infrastructures critiques (PIC). Par infrastructures critiques, on entend les biens et services d'importance capitale pour le fonctionnement de l'économie, le bien-être de la population et la garantie de ses bases d'existence. La stratégie nationale PIC a pour objectif d'améliorer la résilience de la Suisse dans le domaine des infrastructures critiques. Ensuite, la mise en place d'un système de suivi coordonné de la situation, qui a pour objectif la création d'une plateforme technique permettant aux différents acteurs intercantonaux, nationaux ou internationaux d'échanger des informations en situation de crise. Enfin, l'exercice du Réseau national de sécurité 2019, qui mettra à l'épreuve les processus de prise de décision entre les instances sécuritaires cantonales et nationales sur la base d'un scénario d'actualité.

Navigation

Contrairement aux données relatives à la circulation routière, celles liées à la navigation ne disposent pas d'un fichier centralisé. Pour pallier cette lacune, la Confédération a soumis au Parlement un projet permettant à la Confédération de créer une base de données centrale enregistrant tous les bateaux immatriculés en Suisse, leurs détenteurs, les titulaires d'un permis de naviguer et les mesures administratives; les coûts de ces développements menés par la Confédération devant, selon cette dernière, être financés par les cantons en fonction du nombre de bateaux immatriculés dans chacun d'entre eux. Estimant que cette disposition allait à l'encontre des principes constitutionnels et de la RPT, mais qu'elle était aussi contraire à la pratique qui prévaut en matière de circulation routière, législation dont s'inspire cette réforme, le Canton de Vaud s'y est opposé. Dès lors qu'elle prescrit aux cantons un registre de données central pour assurer l'exécution du droit fédéral, la Confédération doit en



© NICOLE CHUARD

Les données relatives à la navigation ne seront pas centralisées dans une base de données fédérale.

assumer les coûts. Le Parlement a finalement donné raison aux arguments cantonaux et a écarté ce projet de base de données centralisée.

Aménagement du territoire

La quatrième adaptation du plan directeur cantonal, qui vise sa mise en conformité avec la législation fédérale sur l'aménagement du territoire, a été adoptée par le Grand Conseil en juin 2017, puis par le Conseil d'État pour les parties de sa compétence. Cette double adoption la rend contraignante à l'échelle cantonale. Le dossier a ensuite été transmis au Conseil fédéral qui devrait en principe l'approuver début 2018. Cette approbation mettra fin au moratoire sur la création de nouvelles zones à bâtir, plus d'un an avant la fin du délai imparti aux cantons pour adapter leur plan directeur et introduire une taxe sur la plus-value. Les principales nouveautés concernent le dimensionnement des zones à bâtir, la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités et les surfaces d'assolement.

Énergie éolienne

Selon la Conception énergie éolienne de la Confédération, le Canton de Vaud doit devenir l'un des principaux contributeurs d'énergie éolienne en Suisse. Le Conseil d'État déploie d'importants efforts pour le développement de sites de production d'énergie éolienne, mais se heurte à des blocages institutionnels, notamment avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et du sport. Des recours systématiques de la part d'organisations non-gouvernementales freinent également l'avancée de ces projets. Le Département du territoire et de l'environnement dialogue de manière intensive avec les autorités fédérales et les parties prenantes des différents projets afin de résoudre les blocages. Ces discussions se poursuivront en 2018 pour l'ensemble des sites de la planification vaudoise. L'année écoulée a vu plusieurs avancées majeures dans ce dossier: la levée des restrictions liées au radar primaire de Cointrin pour les parcs du Gros-de-Vaud, la publication d'une analyse demandée à l'Office fédéral de l'environnement par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement indiquant que les prescriptions actuelles sont suffisantes pour préserver la santé des citoyens vivant à proximité d'éoliennes. Et, dans les cadres des ordonnances entrant en vigueur en 2018: le maintien de la durée de rétribution à prix coûtant à vingt ans pour les décisions émises avant l'entrée en vigueur ainsi que la possibilité de transférer des décisions de rachat à prix coûtant pour des éoliennes hors plan cantonal directeur sur d'autres qui y figurent.

Conférence des affaires fédérales

La Conférence des affaires fédérales a lieu quatre fois par année juste avant le début des sessions parlementaires. Centrées sur un thème principal décidé en fonction de l'agenda politique, ces séances permettent au Conseil d'État de présenter à la députation vaudoise aux Chambres fédérales les dossiers de la politique fédérale ayant un impact pour le Canton de Vaud. Pour le Conseil d'État, il s'agit d'informer la députation et de la sensibiliser aux enjeux et aux conséquences de tel ou tel projet fédéral. Mais aussi d'échanger et de prendre le pouls des travaux parlementaires. Trois de ces séances se sont tenues à Berne, durant la session parlementaire et une, la dernière de l'année, à Lausanne. Depuis 2007, le principe d'un échange régulier et systématique d'information entre le Conseil d'État et la députation vaudoise répond à une exigence constitutionnelle (art. 118) régie par la Loi sur l'organisation du Conseil d'État. En 2017, plus de 40 dossiers suivis par les sept départements de l'État ont fait l'objet d'échanges.

Votations fédérales

12 février 2017. 60,4 % des citoyens suisses ont voté en faveur d'un processus de **naturalisation facilitée des étrangers** de la 3^e génération. La création d'un **fonds pour les routes nationales** et pour le trafic d'agglomération a quant à lui été acceptée à 61,9 % contrairement à la **Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III** qui a été refusée par 59,1 % de la population.

21 mai 2017. La **Loi sur l'énergie** (LEne) a été acceptée par 58,2 % de la population.

24 septembre 2017. La réforme de la **prévoyance vieillesse 2020** a été rejetée à 52,7 % pour le projet global et à 50,1 % s'agissant de la **hausse de la TVA**. 79 % de la population a voté en faveur de l'initiative sur la **sécurité alimentaire**.

5^e Conférence nationale sur le fédéralisme

Plus de 400 acteurs politiques, administratifs, académiques et économiques ont pris part à la 5^e Conférence nationale sur le fédéralisme qui s'est déroulée les 26 et 27 octobre 2017, à Montreux. Une affluence record pour cette manifestation organisée par le Canton de Vaud sur mandat du Conseil fédéral, du Conseil des États et de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Près de 50 intervenants, des sondages, des vidéos micros-trottoirs ou encore la présentation d'études originales ont animé et étayé la Conférence et les débats. Principaux concernés par la question fil-rouge de la Conférence, à savoir «La Suisse sera-t-elle encore fédéraliste dans 50 ans?», les plus jeunes ont disposé d'une place de choix dans le programme. La sixième et prochaine Conférence nationale sur le fédéralisme devrait se tenir en 2020. (PHOTOS © JEAN-BERNARD SIEBER)

Affluence record pour cette 5^e édition de la Conférence nationale sur le fédéralisme, organisée par le Canton de Vaud à Montreux.



Une ouverture passionnante sur un autre pays fédéraliste a été proposée par Stéphane Dion, hôte d'honneur de la Conférence. Actuellement ambassadeur du Canada en Allemagne et envoyé spécial auprès de l'Union européenne et de l'Europe, il a été ministre de l'Environnement, des Langues officielles, des Affaires intergouvernementales ou encore des Affaires étrangères sous le gouvernement Trudeau.



Les participants ont pu témoigner de leur attachement au fédéralisme en signant la Déclaration de Montreux. Par ce geste symbolique, ils ont dit l'importance de promouvoir le fédéralisme, à l'instar de la conseillère d'État Jacqueline de Quattro et de l'ancien conseiller fédéral Arnold Koller.



Jeunes parlementaires, jeunes élus, mais aussi étudiants ont été invités à s'exprimer en séance plénière. À l'exemple des élèves d'un collège de Bienne ou encore d'un groupe de gymnasiens de Renens qui ont échangé en toute liberté avec la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga.



Le Prix du fédéralisme 2017 a été remis à l'Assemblée interjurassienne (AIJ) dans le cadre du dîner de gala par le président de la Fondation ch, Pascal Broulis.

Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale



L'entretien des routes nationales entre Genève et Fribourg est assuré par l'Unité territoriale 2. Cette unité intercantonale est amenée à adapter ses structures.

Entretien des autoroutes

L'entretien des routes nationales dans les Cantons de Fribourg, Genève et Vaud est assuré par l'Unité territoriale 2 pour le compte de l'Office fédéral des routes. La direction stratégique et opérationnelle de cette unité, ainsi que la collaboration entre les trois partenaires, repose sur une convention conclue entre les trois cantons. Cette unité compte environ 185 collaborateurs, rattachés à chacun des trois cantons, dont 126 équivalents temps plein dans le Canton de Vaud. Elle assure l'entretien des quelque 300 kilomètres de routes nationales situées dans un des périmètres les plus fréquentés de Suisse. Face aux défis liés à l'augmentation de la circulation et des prestations, et compte tenu de la nécessité d'entretenir

les routes nationales de manière économe et sûre tout en assurant le flux de circulation, l'Office fédéral des routes exige de l'UT 2 qu'elle se réorganise de manière efficiente et centralisée. Les Cantons de Fribourg, Genève et Vaud ont conduit différentes études qui concluent à la nécessité d'un changement organisationnel permettant une gestion centralisée. La variante organisationnelle identifiée est la mise en place d'un établissement autonome de droit public sans personnel. Tous les emplois et conditions-cadres de travail seront maintenus dans le cadre de cette nouvelle organisation. L'administration cantonale vaudoise, de concert avec les administrations des cantons partenaires, étudie et prépare le projet d'accord intercantonal visant à la création de cet établissement autonome de droit public.

Promotion économique

Créée le 1^{er} janvier 2010, l'association Greater Geneva Berne area (GGBa) résulte d'un partenariat entre les Cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Sa mission consiste à attirer durablement des entreprises étrangères susceptibles de renforcer les pôles de compétences prioritaires de Suisse occidentale et de générer des emplois à haute valeur ajoutée dans l'ensemble de la région. Dans un contexte économique et politique particulièrement difficile, les résultats des activités de prospection en 2016 ont été modestes et reflètent la réalité d'un marché des investissements directs étrangers toujours plus concurrentiel, avec des projets plus petits en moyenne et plus difficiles à gagner.

Résultats des actions menées par GGBa dans le Canton de Vaud	2016	2015	2014	2013
Premières visites	55	45	56	53
Implantations	14	13	14	11
Emplois à 1 an	65*	42	30	32
Emplois à 3 ans	224*	78	70	71
Emplois à 5 ans	249*	122	121	145
Montant de la subvention du SPECo (CHF)	800 000.–	800 000.–	800 000.–	800 000.–

* Ces chiffres sont fortement conditionnés par une entreprise qui annonce à elle seule plus de 100 emplois à cinq ans.

En 2016, le GGBa a généré 194 premières visites d'évaluation (2015: 197) par 123 sociétés, certaines visitant plusieurs cantons (2015: 131). Au final, 42 nouvelles sociétés étrangères ont pu être implantées par les promotions économiques cantonales (2015: 51), représentant une perspective de 160 emplois à un an et plus de 509 emplois à trois ans pour les six cantons de la zone GGBa.

Nouvelle politique régionale

Par la Nouvelle politique régionale, la Confédération et les cantons soutiennent les régions de montagne et les régions rurales dans leur développement économique en visant avant tout à promouvoir l'innovation au niveau régional et à favoriser le changement structurel du tourisme. Le Canton de Vaud est partie prenante de deux conventions-programmes à l'échelle intercantonale, avec l'Arc jurassien et avec toute la Suisse occidentale. Avec ses homologues bernois, jurassiens et neuchâtelois, le Canton de Vaud a confirmé son appui à un programme de valorisation des métiers techniques, visant à contrer la perte

d'intérêt des jeunes pour les métiers à vocation industrielle. Pour la période 2018-2020, des ateliers de sensibilisation destinés à des élèves, à des enseignants ou à des jeunes continueront à être soutenus. En parallèle, la communication sous une image commune sera poursuivie. Dans le domaine du tourisme, l'association Jura & Trois Lacs a présenté deux projets: le premier vise à soutenir l'émergence et le déploiement de nouveaux produits touristiques intercantonaux, le deuxième dotera les acteurs touristiques d'outils techniques pour mesurer et comprendre les comportements de la clientèle. Ils seront soutenus par les cantons de l'arc jurassien pour une durée de quatre ans. À l'échelle de la Suisse occidentale, le programme intercantonal continue à assurer un coaching à l'innovation d'affaire et technologique aux entreprises industrielles, ainsi qu'à favoriser leur mise en réseau par le biais de plateformes thématiques telles que Bioalps par exemple.

Conventions médicales

Le CHUV a poursuivi en 2017 des collaborations avec tous les hôpitaux romands. Le but de ces collaborations, formalisées par des conventions intercantionales, est de maintenir l'expertise et la compétitivité du CHUV, en particulier pour les domaines relevant de la médecine hautement spécialisée. Les deux hôpitaux universitaires genevois et vaudois mènent ainsi des réflexions en vue d'un éventuel rapprochement dans le domaine de plusieurs sous-spécialités pédiatriques. Ces synergies pourront, à terme, prendre la forme d'Unités romandes spécifiques. Les conventions intercantionales visent aussi à faire bénéficier les autres hôpitaux de compétences très pointues par des échanges entre médecins spécialistes. Ainsi, de nouvelles collaborations ont été menées en 2017 avec l'Hôpital Riviera-Chablais et des accords signés avec d'autres hôpitaux romands.

Cybersanté

Améliorer la qualité de la prise en charge médicale, augmenter la sécurité des patients, accroître l'efficacité du système de santé: tels sont les objectifs phares de la Loi fédérale sur le dossier électronique du patient, entrée en vigueur en 2017. Désireux de mutualiser leurs forces et de garantir une vision commune et cohérente dans ce domaine aussi novateur que sensible, les Cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud travaillent au développement d'une communauté de cybersanté intercantonale commune. Cette communauté offrira aux professionnels de la santé et à la population un dossier électronique du patient répondant à des normes de sécurité élevée et aux exigences de certification de la Confédération. Les travaux préparatoires sont en cours et une nouvelle étape, plus concrète, doit être engagée en 2018.

Un stock pour deux hôpitaux

Face à un défi démographique important, les hôpitaux universitaires du Canton de Genève et du Canton de Vaud ont décidé de regrouper leurs stocks de matériel sur une nouvelle plateforme logistique à Bussigny. La pose de la première pierre a eu lieu en juin 2017 en présence des autorités des deux cantons. Ce nouveau partenariat hospitalier stratégique regroupera, dès fin 2018, environ 30 collaborateurs en provenance des deux hôpitaux et pourra accueillir d'autres partenaires hospitaliers. De plus, ce nouveau bâtiment permettra au CHUV d'accroître la capacité de production de ses cuisines centrales via la construction d'une unité centralisée de production garantissant la qualité des prestations culinaires.

Proches aidants

Sous le thème « Avec toi, je peux », la 6^e édition de la Journée intercantonale dédiée aux proches aidants s'est déroulée en octobre au Théâtre de l'Octogone à Pully. En invitant le grand public pendant une journée à porter un regard différent sur les expériences et les récits des proches, les autorités des Cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel,

Jura et Valais ont pu exprimer aux proches aidants leur reconnaissance pour leur présence auprès des personnes malades ou âgées. Dans le Canton de Vaud, 20 000 personnes aident un proche presque tous les jours et 58 000 environ une fois par semaine. Grâce à la contribution des proches aidants, les personnes atteintes dans leur santé ou leur autonomie peuvent poursuivre leur vie à domicile dans de bonnes conditions. L'action des proches aidants a également été valorisée au travers de 25 autres activités qui se sont déroulées dans le Canton de Vaud cet automne, mobilisant plus de 35 organismes.

Concordat sur la chasse

Le Conseil d'État a ratifié, en juin 2017, la modification du concordat intercantonal sur l'exercice et la surveillance de la chasse datant de 1978. Face à la recrudescence des dégâts aux cultures, prairies et pâturages causés par des sangliers, les Cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel ont souhaité apporter un cadre moins contraignant pour la régulation des espèces animales causant des dommages. Élargies et harmonisées, les heures détaillées pour chaque mois durant lequel la chasse est autorisée sont désormais mentionnées dans la législation cantonale.



La 6^e édition de la Journée intercantonale dédiée aux proches aidants s'est déroulée en octobre au Théâtre de l'Octogone à Pully. Directeur de l'Office fédéral de la santé publique, Pascal Strupler a répondu à l'invitation de Pierre-Yves Maillard.



© STIFTUNG NATUR UND UMWELT RHEINLAND-PFALZ / MARTIN GREVE

Arcos, le premier lynx mâle capturé dans le Canton de Vaud a été relâché dans le massif forestier du Palatinat, région située à cheval sur l'Allemagne et la France, en mars 2017.

Réintroduction de lynx

Porté par la fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, le projet européen «Life Lynx Pfälzerwald» prévoit de relâcher d'ici 2020, dans le massif forestier du Palatinat, dix lynx venant des Carpates et dix autres issus du Jura suisse. Le Canton de Vaud, en partenariat avec l'Office fédéral de l'environnement, les Cantons de Neuchâtel, Jura, Soleure, Berne, Argovie et Bâle Campagne, participe à ce programme. À ce titre, il a autorisé la capture de lynx sur son territoire. Au total, trois lynx en provenance du Canton de Vaud ont ainsi été introduits en Allemagne et en Autriche durant l'année écoulée. Deux autres lynx le seront courant 2018.

Renouée du Japon

Grâce au financement supplémentaire de la Confédération lié à la stratégie Biodiversité suisse, le Canton a pu soutenir le travail de l'Association pour la Sauvegarde du Léman. Celle-ci, après s'être attelée à la qualité des eaux, mène depuis quelques années des actions concrètes de lutte contre la renouée du Japon sur les berges du Léman. Espèce figurant sur la liste noire des organismes causant des dommages biologiques, sanitaires et/ou économiques, la renouée du Japon, outre le fait de supplanter la végétation naturelle, déstabilise les berges et accroît les risques d'érosion

en cas de crues. Du fait de sa croissance très importante, elle peut provoquer des dégâts aux routes, aux bâtiments et aux berges des cours d'eau et lacs, augmentant ainsi les coûts d'entretien ou de remise en état des surfaces concernées.

Creux du Van

Site emblématique de l'Arc jurassien, le Creux du Van est reconnu d'importance nationale pour son paysage et sa biodiversité. La région du Creux du Van, à cheval sur les Cantons de Vaud et de Neuchâtel, abrite des valeurs naturelles et paysagères remarquables, inscrites dans plusieurs inventaires nationaux et cantonaux. Le site subit toutefois des pressions importantes en raison de la forte fréquentation du public et de son exploitation sylvo-pastorale, qui nécessitent une amélioration de sa protection. De ce fait, les Cantons de Neuchâtel et de Vaud ont mis à l'enquête leur vision commune de la préservation et de la valorisation du Haut Plateau du Creux du Van. Les deux cantons souhaitent trouver un équilibre entre consommation touristique, valorisation et protection environnementale.

Protection diplomatique

Dans le prolongement des années précédentes, le Canton de Vaud a reçu plusieurs hôtes de marque de pays étrangers. D'importants dispositifs nécessitant une organisation

rigoureuse et une grande mobilisation ont été mis en place afin de garantir la sécurité de personnes bénéficiant de la protection diplomatique. Tel fut le cas lors de la visite officielle à Lausanne du président chinois Xi Jinping en janvier et du président français Emmanuel Macron en juillet. Sous la conduite de la Police cantonale vaudoise, plusieurs centaines de collaborateurs et de policiers ont été mobilisés, en étroite collaboration avec d'autres organes de sécurité du canton et de cantons latins, tels que le Groupement romand du maintien de l'ordre, la protection civile, des polices municipales, le Corps des gardes-frontières ou encore les Forces aériennes de l'Armée suisse.

École de police de Savatan

En marge de la cérémonie de remise du Brevet fédéral de police, la cheffe du Département vaudois des institutions et de la sécurité ainsi que le chef du Département en charge des constructions de l'État ont inauguré, en juin 2017, le nouveau bâtiment d'hébergement et de formation de l'Académie de police de Savatan. Cette construction, qui fait largement appel à la préfabrication, répond à l'augmentation du besoin en capacité d'accueil puisque,

en plus des Vaudois et des Valaisans, l'institution forme désormais les aspirants du Canton de Genève. L'arrivée des aspirants de la Police cantonale genevoise à Savatan est le fruit de la volonté politique des partenaires historiques de l'Académie de police. La signature en novembre 2015 d'un amendement à la Convention de collaboration avec la Confédération a entériné le principe d'intégrer Genève comme partenaire à part entière de l'institution. Les infrastructures d'hébergement, dispersées et vétustes, avaient une capacité d'accueil maximum de 251 lits. La planification des effectifs prévoyait la présence permanente sur le site depuis avril 2017 d'environ 300 à 320 personnes, dont 220 aspirants de police et assistants de sécurité publique, mais aussi un grand nombre d'agents en stage de formation continue ainsi qu'une cinquantaine d'instructeurs, toutes origines et affectations cantonales confondues. Peu coûteuse et réalisable rapidement, cette structure préfabriquée offre au site une capacité d'accueil totale de 340 lits. Malgré les contraintes de calendrier et de coûts, la réalisation est conforme à la politique de l'État en matière de développement durable: construction et chauffage font appel au bois et l'installation de panneaux solaires a été requise en toiture.



© JEAN-BERNARD SIEBER

La construction du Nouvel Hôtel du Rhône permet d'augmenter la capacité d'accueil du site de Savatan. En plus des Vaudois et des Valaisans, l'institution forme désormais les aspirants du Canton de Genève. Pascal Broulis, Béatrice Métraux et Pierre Maudet lors de l'inauguration du bâtiment.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Les mesures visant à sécuriser durablement les communes vaudoises de la plaine chablaisienne ont été développées en étroite collaboration avec le Valais. La conseillère d'État Jacqueline de Quattro sur le site avec Philippe Hohl, chef de la division vaudoise Ressources en eau et économie hydraulique, Tony Arborino, chef de l'Office cantonal valaisan de la construction du Rhône et Marianne Gfeller, cheffe du projet pour le Canton de Vaud.

3^e correction du Rhône

Le Conseil d'État a validé et soumis au Grand Conseil en septembre 2017 un premier crédit de 60 millions de francs destiné à financer les études et les travaux de la troisième correction du Rhône, sur le territoire vaudois, pour les dix prochaines années. Les études pour les deux mesures prioritaires ont avancé. Celle concernant la mesure prioritaire du Chablais, qui vise à sécuriser durablement les communes vaudoises de la plaine chablaisienne contre les inondations, a été développée en coordination étroite avec le Valais. Un effort particulier a été fait pour l'information et la participation des partenaires externes. Le dossier de mise à l'enquête est attendu pour fin 2018. Les études de modélisation du futur delta du Rhône sont terminées et permettent de lancer les études nécessaires à la mise à l'enquête prévue en 2019.

STEP et micropolluants

Quatre projets de régionalisation de l'épuration sont en cours dans le bassin versant de la Broye, fruit de la collaboration entre les Cantons de Vaud et de Fribourg, ainsi

que des communes et associations concernées. Ces projets conduiront, d'ici à 2030, à la suppression de 23 stations d'épuration dont les eaux seront acheminées vers quatre grandes stations régionales qui seront équipées d'un traitement avancé des micropolluants. Il s'agit des stations d'épuration d'Ecublens sur le territoire fribourgeois, ainsi que de Lucens, Payerne et Avenches, en terre vaudoise. Elles traiteront à terme les eaux usées de plus de 100 000 habitants. Ces projets d'envergure permettront de renforcer la qualité des eaux de la Broye et du lac de Morat.

Swissgrid

Swissgrid est la pièce maîtresse du réseau helvétique de transport d'électricité. Son actionnariat est principalement composé d'entreprises électriques suisses. La société Alpiq ayant décidé en 2016 de vendre ses parts, la Suisse romande courait le risque de voir sa participation dans Swissgrid tomber à seulement 1 %. Sous l'impulsion de la cheffe du Département du territoire et de l'environnement, les cantons, les investisseurs institutionnels et les sociétés électriques romands se sont réunis au sein de la société Sireso, dans le but d'entrer au capital de Swissgrid. Les



© JEAN-BERNARD SIEBER

Respectivement présidents des Conférences latines des finances, de l'économie publique et des gouvernements de Suisse occidentale, les conseillers d'État Maurice Tornay, Pierre Maudet et François Longchamp sont venus en terres vaudoises sur le site de l'entreprise Sylvac à Crissier, à l'invitation de Pascal Broulis, pour affirmer leur soutien à la réforme fiscale RIE III.

Forces motrices bernoises souhaitant faire valoir leur droit de préemption pour le rachat des parts d'Alpiq, c'est au terme d'intenses discussions que Sireso a finalement pu acquérir des parts à hauteur de 4,4 %. Ayant acheté, durant l'année écoulée, de nouvelles actions jusque-là détenues par des sociétés liées à Alpiq, Sireso détient désormais près de 5,3 % de parts. Cette participation permet à la Suisse romande d'être représentée au Conseil d'administration de Swissgrid et ainsi de faire entendre sa voix en matière de développement du réseau électrique haute-tension.

Suisse occidentale

Face à une tendance à la centralisation plus marquée, les cantons doivent disposer de leviers à même de renforcer et défendre leurs intérêts. La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale s'attache à cette mission, qu'elle poursuit en parallèle à l'échange d'information et à la veille stratégique. Ainsi, la réforme de l'imposition des entreprises a occupé la Conférence avec, notamment, l'organisation d'un événement de relations publiques réunissant également les présidents des Conférences latines des finances et de l'économie publique, au sein d'une

entreprise vaudoise emblématique. Les cantons de Suisse occidentale se sont également impliqués pour une adhésion complète au programme de mobilité internationale Erasmus+. Enfin, en messagers de la diversité du paysage médiatique et culturel, et parce que la cohésion nationale en constitue l'un des enjeux, ils ont manifesté leur ferme opposition à l'initiative « No Billag », qui sera soumise au scrutin populaire en mars 2018.

Gouvernements cantonaux

Défendre les intérêts des cantons, consolider le fédéralisme, veiller à une répartition équilibrée des tâches entre la Confédération et les cantons, soutenir les cantons dans les dossiers de politique extérieure et européenne : telles sont les missions clés que la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) s'est donnée depuis sa création en 1993. Fortement impactés par le vote sur l'immigration de masse de 2014, les cantons, regroupés au sein de la CdC, ont travaillé activement avec la Confédération en vue de la mise en œuvre de la nouvelle loi. La communication des postes vacants aux offices régionaux de placements à partir d'un certain seuil de chômage fut au centre des

préoccupations. L'immigration fut aussi au cœur des discussions de la CdC concernant les forfaits d'intégration. En effet, les cantons se voient confrontés à une hausse massive des coûts dans le domaine de l'intégration depuis plusieurs années et exigent de la Confédération qu'elle assume sa part de responsabilité et qu'elle augmente ainsi sa contribution financière. Les négociations sont encore en cours, impliquant également la Conférence spécialisée dans le domaine des affaires sociales et celle des finances. Enfin, d'importants dossiers financiers ont jalonné les assemblées plénières, parmi lesquels la péréquation financière, le désenchevêtrement des tâches et le Projet fiscal 17 dont le délai de mise en œuvre à l'horizon 2019 est crucial. Ces trois dossiers figureront en première ligne des séances de la CdC tout au long de 2018.

Procédure d'adoption

Les procédures d'adoption peuvent être longues et parfois inutilement complexes. La Commission latine des autorités centrales en matière d'adoption a été sensible à cet état de fait. Ainsi, afin de gagner en efficacité et d'accélérer, dans certaines situations, le processus d'adoption, elle a uniformisé certains documents, modèles de décisions requis ou utilisés dans le cadre des procédures d'adoption internationale. Cette standardisation permet également de garantir l'égalité de traitement des futurs parents adoptifs. Les États tiers disposeront également de documents uniformes et ne seront plus tributaires des pratiques cantonales.

Numérique et formation

Le rôle du numérique et de la formation fait actuellement l'objet de nombreuses discussions, tant au niveau fédéral qu'au sein des cantons. En approuvant le rapport sur les conditions-cadres pour l'économie numérique, le Conseil fédéral a évalué les mesures à prendre dans le domaine de

la formation, de la recherche et de l'innovation. Le plan d'action qui en résulte recommande notamment le renforcement des compétences numériques dans les hautes écoles et le renforcement de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la transformation numérique. La Conférence suisse des hautes écoles, dont le Canton de Vaud assume l'une des deux vice-présidences, a approuvé un premier train de mesures pour la période 2019-2020.

Musique +

Les cantons romands ont créé un fonds de 100 000 francs dans le domaine des musiques actuelles. Ce fonds entend permettre aux artistes suisses romands les plus prometteurs de bénéficier des moyens nécessaires à la réalisation de leurs projets musicaux sur le moyen terme. Il vise également à améliorer la diffusion et la promotion des créations en Suisse et à l'international, à renforcer l'encadrement professionnel et à augmenter les potentialités de partenariats nationaux et à l'étranger. Le premier appel à projets a été lancé au printemps 2017 et huit propositions émanant de cinq cantons romands ont été soutenues.

Livre +

Le dispositif intercantonal de soutien à l'édition vise à favoriser la diversité et le rayonnement de la production littéraire et intellectuelle romande, par le biais de projets spécifiques uniques. L'édition de livres de poche, qui sont des vecteurs importants de diffusion culturelle, en fait notamment partie. Ce soutien des cantons romands complète l'aide structurelle accordée aux maisons d'édition par l'Office fédéral de la culture. Les résultats attendus sont une plus grande visibilité de la littérature romande et la valorisation du travail des maisons d'édition. Une attention particulière est portée à l'équilibre des provenances des projets lauréats.

Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière



Le Conseil du Léman et l'Union Lémanique des Chambres de Commerce – représentés par Gérard Paoli (Conseil départemental de l'Ain), Olivier Philippe (Biopôle Lausanne), Pascal Broulis (conseiller d'État VD), Virginie Duby-Muller (présidente Conseil du Léman), Sylvain Dizerens (CCI Haute-Savoie) et Guy-Philippe Bolay (CVCJ) – ont organisé en novembre 2017 la première convention d'affaires franco-suisse dédiée aux filières Biotech et Medtech.

Conférence transjurassienne

Le Canton de Vaud participe activement à plusieurs organismes franco-suisse qui développent en leur sein des projets d'échanges transfrontaliers. Organisme politique de concertation franco-suisse de l'Arc jurassien, la Conférence transjurassienne (CTJ) réunit la Région, la Préfecture et les Départements de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les Cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura. Dans le cadre de sa stratégie de coopération transfrontalière 2016-2020, la CTJ a récemment mis en place un fonds de soutien pour des petits projets transfrontaliers dont les buts sont de soutenir les coopérations de proximité et de développer un sentiment d'appartenance à cet espace franco-suisse. Ce fonds est doté d'une enveloppe de 30 000 euros pour la période 2016-2017. Sont considérés

comme « petits projets » des actions dont le budget total n'excède pas 35 000 euros. L'objectif est d'apporter un soutien à des petits projets locaux de dimension transfrontalière déployant leurs effets dans l'un des quatre territoires de l'Arc jurassien. Les projets doivent être cohérents avec la stratégie de coopération transfrontalière de la CTJ, contribuer à renforcer le vivre-ensemble, être en phase de démarrage ou présenter un caractère novateur significatif, être compatibles avec les principes du développement durable.

Comité franco-genevois

Le Comité régional franco-genevois auquel participe le Canton de Vaud développe des collaborations franco-suisse dans la région franco-valdo-genevoise. Sa

Commission Environnement a validé l'installation d'une communauté transfrontalière – franco-valdo-genevoise – de l'énergie. En 2017, cette communauté a fait part de son intérêt auprès du Comité d'organiser les Assises européennes de la transition énergétique dans la région du « Grand Genève ». L'édition 2018 sera organisée à Palexpo et plusieurs événements parallèles auront également lieu sur l'ensemble du territoire transfrontalier. Plusieurs projets développés dans le Canton de Vaud seront mis en valeur pour l'occasion, notamment le projet NeighborHub mené sous l'égide de l'EPFL, le projet Volteface ou le projet de stockage d'énergie développé conjointement par l'EPFL et Leclanché, et soutenu par le Canton dans le cadre du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ».

Conseil du Léman

Les Cantons de Vaud, Valais, Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie sont regroupés depuis trente ans au sein du Conseil du Léman, une instance de coopération transfrontalière franco-suisse. Cet organisme est un instrument de concertation visant à promouvoir les relations transfrontalières et à lancer des projets communs de coopération. Dans cette perspective, le Conseil du Léman et l'Union Lémanique des Chambres de Commerce ont organisé en automne 2017, sur le site de l'EPFL, la première convention d'affaires franco-suisse dédiée aux filières Biotech et Medtech. Plus de 140 entreprises suisses et françaises ont participé à l'événement et eu l'occasion d'échanger sur des thèmes tels que le financement et les levées de fonds, la réalité virtuelle et augmentée, la communication et les plans marketing, ainsi que les formalités à l'export.

Léman Express

Le réseau Léman Express est un RER transfrontalier qui reliera 45 gares sur plus de 230 kilomètres entre les Cantons de Vaud, de Genève et la France dès décembre 2019, grâce à la nouvelle infrastructure CEVA (Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse). Ce projet ferroviaire entend offrir des liaisons performantes de part et d'autre de la frontière à l'horizon 2020. Les lignes suivantes sont notamment prévues: Coppet - Annemasse / Coppet - Saint-Gervais / Coppet - Annecy / Coppet - Évian / Genève - Bellegarde. L'introduction de quatre trains par heure entre Coppet et Lancy-Pont-Rouge aux heures de pointe est prévue en juin 2018, puis durant toute la journée dès décembre 2018. Les autorités concernées, soit la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Cantons de Genève et de Vaud ainsi que l'Office fédéral des transports, ont poursuivi en 2017 leurs travaux et études en vue de déterminer le modèle de coopération

entre les autorités, de définir les éléments contractuels avec les entreprises ferroviaires, l'assortiment de titres de transport et la tarification. De leur côté, les entreprises ferroviaires SNCF et CFF ont créé une société commune, Lémanis SA, pour l'exploitation du réseau Léman Express.

Transport lacustre

Les autorités vaudoises et françaises travaillent de concert pour améliorer les liaisons lacustres transfrontalières sur le lac Léman. Les travaux menés en 2017 par le Comité de pilotage franco-suisse composé des autorités vaudoises et françaises confirment la volonté commune de coordonner les efforts pour maintenir et développer l'offre de prestations de la CGN en vue de répondre à la forte demande des travailleurs frontaliers français. Pour ce faire, les autorités suisses et françaises doivent encore s'entendre sur la commande de l'offre et sur la participation financière des deux parties aux coûts non couverts par les revenus d'exploitation. Il s'agira de fixer les cadres juridique et financier réglant la bonne collaboration entre la Suisse et la France.



Fortement sollicitée par les travailleurs frontaliers, l'offre de la CGN est appelée à se développer.

© NICOLE CHUARD

Interreg

Participation de la Suisse au programme Interreg

Les programmes Interreg financent des projets de collaboration transfrontalière. Le Canton de Vaud participe au Programme Interreg France-Suisse. Les partenaires de ce programme européen se sont réunis cet été à Lausanne pour examiner et soutenir de nouveaux projets transfrontaliers. Neuf projets ont été retenus, bénéficiant d'un soutien de près de 8,6 millions d'euros de financements européens FEDER (Fonds européen de développement régional) et de plus de 1,65 million de financements suisses (plus de 750 000 francs suisses de fonds fédéraux Interreg et près de 900 000 francs suisses de fonds cantonaux). Depuis le lancement du Programme 2014-2020 Interreg France-Suisse, ce sont ainsi près de 27 millions d'euros de FEDER (soit près de 41 % de la totalité de l'enveloppe initiale) et près de 15 millions de francs suisses, fédéraux et cantonaux, qui ont été alloués à 55 projets transfrontaliers, complétés par une part d'autofinancement des porteurs de projet et par des cofinancements publics et privés, français et suisses. Cette rencontre estivale a également permis de promouvoir les échanges franco-suisses, à l'image de la rencontre organisée entre les partenaires du Programme Interreg et de jeunes élèves français et suisses dans le cadre des 30 ans du Conseil du Léman.

Traverse

Traverse est une application mobile permettant la découverte personnalisée et dynamique des patrimoines franco-suisses. L'objectif est de mettre à disposition d'un large public une application mobile originale et intuitive, disponible gratuitement, et permettant à chacun de connaître, de visiter et de tisser des liens entre un certain nombre de monuments historiques, de sites patrimoniaux préalablement sélectionnés, d'événements artistiques et culturels et de savoir-faire particulier, de part et d'autre de la frontière. Piloté de concert par la Fondation Action culturelle internationale en montagne (Facim) à Chambéry et l'État de Vaud, le projet Traverse peut compter sur le soutien financier et la participation de tous les cantons francophones, ainsi que des régions et départements français frontaliers.

Covoiturage lémanique

Les partenaires français et suisses (Genève, Valais et Vaud) ont profité de l'année 2017 pour obtenir des fonds européens et suisses afin de financer et de développer sur le long terme des actions en faveur du covoiturage lémanique. Un nouveau dossier de candidature a été déposé en novembre 2017 devant les instances du Programme Interreg France-Suisse. L'objectif de la démarche est d'associer tous les partenaires, tels les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, les trois Cantons de Genève, Vaud et Valais, ainsi que les intercommunalités françaises (l'ARC) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans la continuité des actions passées et la volonté d'en lancer de nouvelles, le projet a également pour but de collaborer avec les prestataires concernés tels que les concessionnaires autoroutiers français dans la création de voies réservées au covoiturage.

Projet Formicâble

Le débardage par câble a connu une évolution différente en France et en Suisse depuis plusieurs décennies. Les dynamiques actuelles en Suisse et en France sont de vraies opportunités pour accompagner et favoriser le développement du débardage par câble. L'enjeu, outre la mobilisation du bois, est de développer l'emploi dans cette filière, de maintenir les savoir-faire et de les développer à travers la mutualisation des compétences. Les objectifs du projet Interreg Formicâble sont de promouvoir le câblage au service de l'exploitation forestière, former de la main-d'œuvre forestière aux techniques de câblage, mettre en place des formations reconnues pour les apprentis forestiers et les professionnels, ainsi que favoriser une exploitation économiquement viable et écologiquement favorable des installations.

POLCCA

Le projet Interreg POLCCA – Plan Ouest Lémanique pour la Connaissance et la Conservation des Azurés – est un projet franco-suisse associant six partenaires français, genevois et vaudois engagés dans un plan de sauvegarde de quatre espèces de papillons *Maculinea*. L'objectif général est de contribuer au maintien de l'état de conservation des populations de *Maculinea* du territoire transfrontalier, et même, si possible, à son amélioration. Sa présence est en effet un bon indicateur de santé de ses zones d'habitation. Le projet se décline en quatre axes d'action : renforcer les connaissances transfrontalières, mettre en œuvre des actions de protection et de gestion adaptées, communiquer, sensibiliser et valoriser les actions et résultats auprès des acteurs locaux, du grand public et des écoles.

Le Canton de Vaud sur la scène internationale



Conseiller d'État en charge de l'Économie et des sports, Philippe Leuba s'est exprimé sur l'importance des fédérations sportives pour le rayonnement du canton et de la Métropole lémanique et les avantages d'un rapprochement avec les organisations internationales basées à Genève.

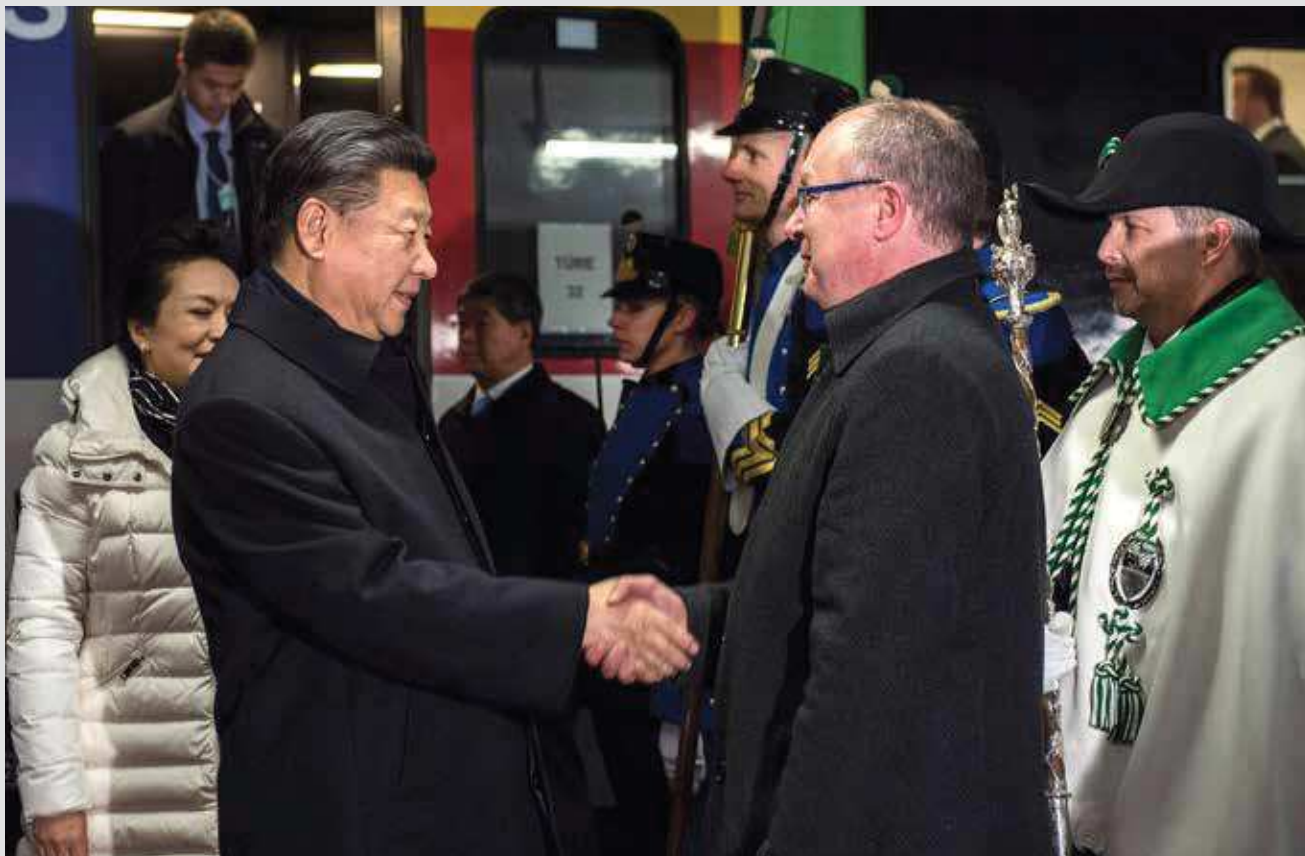
Séminaire OI-FSI

Plus de 130 représentants d'organisations internationales, du Comité international olympique (CIO), de fédérations internationales de sport et de la société civile se sont réunis en octobre 2017 à Lausanne pour discuter de stratégies et de collaborations pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable par et avec le monde du sport. Ce séminaire s'inscrit dans la démarche initiée il y a trois ans par les Cantons de Genève et Vaud, réunis sous l'égide de la Métropole lémanique et la Confédération. Elle vise à développer des synergies entre les différents acteurs internationaux présents dans l'Arc lémanique. La concentration unique d'acteurs clés dans le domaine de la coopération internationale et du sport ainsi que du développement

durable offre, en effet, un potentiel important pour des réflexions et un travail commun autour d'enjeux sociétaux de notre temps. L'importance du sport dans la société a par ailleurs été officiellement réaffirmée lors de l'adoption en septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies des objectifs de développement durable. Le séminaire a réuni de nombreuses organisations sportives internationales, des ONG sportives et humanitaires, ainsi que des organisations internationales et agences onusiennes. Elles ont échangé pour améliorer la cohérence et l'efficacité des actions de collaboration, pour renforcer la connaissance des différents partenariats au sein du système des Nations Unies, du CIO et des autres acteurs pertinents.

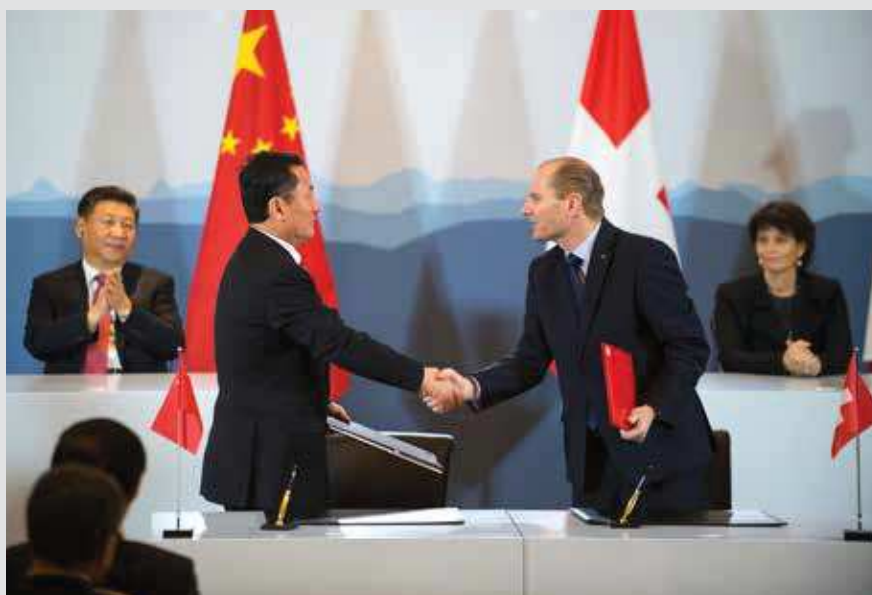
Visite du président chinois

Le Canton de Vaud entretient depuis 2010 des échanges réguliers avec la province chinoise du Jiangsu. La venue du président chinois Xi Jinping en Suisse a été l'occasion de renforcer ces liens. Le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport a en effet renouvelé le Mémorandum signé en 2010 dans le cadre de la réception officielle organisée par la Confédération. Durant la seconde partie de sa visite en Suisse, le président chinois s'est arrêté dans le Canton de Vaud. Accueilli par une délégation du Conseil d'État, le syndic de la commune de Lutry et le président du CIO, le président s'est ensuite rendu au Comité olympique international. La volonté de renforcer les relations avec le Canton de Vaud s'est traduite par les visites successives de l'ambassadeur de Chine en Suisse et de la première vice-gouverneure du Jiangsu. Lors de ces rencontres, les différents domaines de collaboration ont été abordés. La volonté du Conseil d'État de se concentrer sur des partenariats concrets et dans la durée a été réitérée. Le Jiangsu traversant une phase de renouvellement des autorités, plusieurs visites planifiées pour la fin de l'année ont été annulées.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Le président chinois Xi Jinping, salué à son arrivée à la gare de Lutry le 17 janvier 2017 par le président du Conseil d'État Pierre-Yves Maillard.



© KASPAR BACHER/DFAE

Le Canton de Vaud entretient des relations de partenariat avec la province du Jiangsu. Cette collaboration a été confirmée par le renouvellement du Mémorandum de 2010. Ambassadeur de la République populaire de Chine, Geng Wenbing échange les documents avec le conseiller d'État Philippe Leuba devant les présidents Xi Jinping et Doris Leuthard.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Ministre française du Travail, Muriel Pénicaud s'est entretenue avec la conseillère d'État Cesla Amarelle et son collègue Philippe Leuba.

Visite ministérielle française

La ministre française du Travail, Muriel Pénicaud, a été reçue le 26 octobre à l'École technique – École des métiers de Lausanne où elle s'est entretenue avec la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et avec son collègue du Département de l'économie, de l'innovation et du sport. Plus tôt, la délégation avait effectué une visite de l'entreprise Bobst, à Mex, en compagnie du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Les échanges ont porté sur les systèmes de formation suisses et français, en particulier sur le modèle dual de formation professionnelle. Le rôle et les compétences des cantons, des partenaires sociaux et des entreprises formatrices dans le domaine de l'apprentissage en Suisse ont notamment été évoqués. Organisée en étroite collaboration avec le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, cette rencontre a été précédée d'une table ronde en présence de plusieurs organisations du monde du travail, dont l'Union syndicale suisse, le Centre patronal ou la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie. Dans le Canton de Vaud, plus de 22 700 jeunes poursuivent une formation professionnelle, initiale ou supérieure. Les

établissements vaudois d'enseignement professionnel proposent sept filières de formation, du préapprentissage aux écoles supérieures en passant par le certificat fédéral de capacité (CFC) ou la maturité professionnelle, et accueillent 62 % de l'effectif postobligatoire.

Délégation dans la Silicon Valley

Une délégation menée par la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture s'est rendue en mai 2017 à San Francisco et au cœur de la Silicon Valley. L'objectif était de découvrir des recherches en cours dans une région à la pointe de l'innovation, dont les travaux sont considérés comme précurseurs. Les visites ont conduit la délégation dans les hautes écoles de Stanford et Berkeley pour prendre connaissance d'initiatives touchant à la dimension éthique des développements de la recherche, par exemple au sujet de l'intelligence artificielle. La délégation a pu constater le potentiel que ce domaine représente pour les nouveaux modes d'enseignement et de recherche, notamment avec l'usage de la réalité virtuelle, et considérer l'impact de nouvelles technologies sur la formation.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Visite du président sénégalais. Le président de la République du Sénégal, Macky Sall, a été reçu le 20 mars 2017 à l'École des métiers de Lausanne où, après une visite, il s'est entretenu avec une délégation du Conseil d'État sur les thèmes de la formation ainsi que des perspectives d'échanges économiques et d'investissements. Le Sénégal souhaite développer son offre de formation professionnelle. Mandaté par la Confédération, le Canton de Vaud accompagne ce processus depuis 2015, en partenariat avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle.

Maturité français-anglais

Parallèlement aux maturités bilingues gymnasiales, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture poursuit également le développement de l'offre bilingue pour les apprenties et apprentis à l'École professionnelle commerciale de Nyon. Première en Suisse, la maturité professionnelle commerciale bilingue français-anglais en voie post CFC a été reconnue en 2017 par la Confédération, tandis que la maturité professionnelle bilingue voie intégrée, lancée en 2016, est pérennisée. Dans le même sens et en partenariat avec les entreprises, un nouveau programme d'échanges linguistiques a été mis sur pied pour l'année scolaire 2017-2018 qui voit des apprentis effectuer leur troisième semestre de formation commerciale en immersion dans une entreprise à Zurich, alors que leurs homologues de Zurich sont accueillis dans le Canton de Vaud.

Maturités bilingues

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture poursuit le développement de l'offre de mobilité et des formations bilingues au niveau gymnasial. Sur le plan

de la maturité bilingue français-anglais, quatre nouvelles conventions de partenariat ont été signées au Canada tandis que plusieurs conventions avec des partenaires australiens ont été renforcées. Durant l'année scolaire 2017-2018, 220 jeunes gymnasies ont saisi l'opportunité de suivre leur deuxième année en Grande-Bretagne (52), aux États-Unis (8), en Australie (107) ou au Canada (53), soit une augmentation de près de 55 % par rapport aux effectifs de l'année précédente. Première en Suisse lors de son lancement, la maturité bilingue français-italien inaugurée en 2015 est quant à elle valorisée depuis 2017 par une subvention de l'Office fédéral de la culture et se trouve actuellement en cours de reconnaissance au niveau fédéral.

Échanges internationaux

En 2007, le premier échange international pour les hautes écoles de types HES comptait 30 étudiants. Dix ans plus tard, ce sont plus de 600 étudiants qui ont bénéficié de 40 programmes des hautes écoles. Certains principes ont contribué à élaborer un socle durable et assurent la continuité des échanges : les partenariats internationaux sont basés sur des accords formels, les Memoranda of

Understanding; l'action du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture s'appuie sur le réseau swissnex en veillant à ce que chaque filière et chaque haute école disposent des programmes et des échanges les mieux adaptés aux besoins spécifiques de leurs étudiants. En 2017, 30 accords lient les hautes écoles vaudoises et leurs partenaires dans le monde, en Asie, sur le continent américain, en Afrique du Sud et en Australie. Les conventions avec les six swissnex à travers le monde ont par ailleurs été renouvelées.

Mobilité des apprentis

Le programme cantonal pour la mobilité des apprenties et apprentis a permis, depuis sa création en 2015, à près de 60 d'entre eux d'effectuer un stage certifiant de longue durée, soutenu financièrement, au sein d'entreprises en Angleterre, Irlande, Allemagne, France, Belgique, Danemark, Suède ou encore en Grèce. Fort de ce succès,

le Conseil d'État a attribué, en janvier 2017, un montant de 1,1 million de francs pour financer l'équivalent de 130 nouveaux stages sur quatre ans et ouvrir cette offre de mobilité à un plus grand nombre de formations et de destinations notamment extra-européennes. En 2017, plusieurs apprentis ont ainsi pu se rendre en Chine, à Singapour ou au Sénégal et des étudiants ES ont bénéficié de cette offre. Par ailleurs, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a vu son programme de mobilité valorisé par une subvention de l'agence nationale suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité Movetia, d'un montant de plus d'un demi-million de francs.

Mission économique en Iran

Emmenée par le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, une délégation vaudoise composée d'une douzaine de chefs d'entreprise et de représentants d'institutions académiques s'est rendue en Iran au début



© JEAN-BERNARD SIEBER

Visite du président français. Le président français Emmanuel Macron, accompagné de la maire de Paris, s'est rendu, le 10 juillet 2017, à Lausanne pour défendre la candidature de Paris aux Jeux olympiques 2024. Le président français a atterri sur l'aérodrome de Payerne avant de se rendre à Lausanne, au Musée Olympique, où il a rencontré le président du CIO, Thomas Bach. La présidente du Gouvernement vaudois a conduit la délégation vaudoise pour accueillir le président français. Elle était accompagnée du chef du Département des finances et des relations extérieures et de celui du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, ainsi que du syndic de Lausanne.

du mois de novembre 2017. À la suite de la levée des sanctions économiques et financières en janvier 2016, la Suisse a ratifié un accord commercial au printemps 2017 avec l'Iran. Le pays s'ouvre et présente un marché de 80 millions d'habitants au potentiel de croissance important, en particulier pour certaines innovations « made in Vaud » dans les domaines de l'énergie renouvelable, de la santé, des cosmétiques et de l'industrie 4.0. La délégation vaudoise, composée entre autres de quelques dirigeants de start-up, a souhaité explorer ce marché pour mieux comprendre ses besoins, son fonctionnement et nouer des liens. Le Développement économique vaudois (DEV) et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), en partenariat avec Switzerland Global Enterprise (S-GE), ont organisé cette mission économique afin de donner l'opportunité aux acteurs de l'économie vaudoise de se familiariser avec les conditions-cadres et le potentiel du marché iranien.

Personnes indigentes

La convention franco-suisse de 1933 relative à l'assistance aux indigents a été dénoncée unilatéralement par la France pour la fin novembre 2017, alors même que ce pays n'honore plus ses charges depuis plus de vingt ans. À fin 2016, la créance de l'État de Vaud s'élevait à 17,2 millions, après déduction d'un acompte de 3,6 millions versé par la Confédération. Il s'agit pour l'essentiel de prestations d'aide sociale versées à des Français établis en Suisse.

Sur mandat de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires, le Canton de Vaud a participé en 2017 à un groupe technique franco-suisse qui a permis d'aplanir l'essentiel des divergences d'interprétation sur les dossiers individuels. La représentation des cantons est assurée par un conseiller d'État genevois. Au terme des discussions, un point d'accord a été trouvé et fin décembre, le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a confirmé que la France réglerait dans son intégralité la créance de la Suisse.

Rencontres photographiques d'Arles

Démarré en 2015, un partenariat entre les Rencontres d'Arles de la photographie, Présence Suisse et le Canton de Vaud a permis la création d'un espace baptisé le Nonante-neuf, dédié aux acteurs suisses actifs dans le domaine de la photographie. Conclue pour une durée de trois ans, cette initiative a permis de promouvoir des artistes vaudois au niveau mondial mais également des institutions d'envergure internationale, tels que le Musée de l'Élysée, l'ECAL ou encore l'École d'arts appliqués de Vevey. En trois ans, quelque 320 000 personnes ont visité l'espace Nonante-neuf.

Vortex première pierre

Symbolisant le lancement du chantier de Vortex, le premier coup de pioche a été donné au printemps sur le site de la Pala, à Chavannes-près-Renens. Cette cérémonie s'est déroulée devant une assistance de quelque 150 personnes représentant notamment les milieux politique, académique et sportif. Le chantier démarre dans les délais, respectant le calendrier pour accueillir en janvier 2020 le village des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ). Vortex pourra ensuite accueillir des logements pour quelque 1000 résidents et permettra de résorber en partie la pénurie en la matière. En moins de trois ans, le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) a lancé et développé le projet Vortex. Le bâtiment en forme de couronne a pour spécificité de se développer le long d'une rampe hélicoïdale longue de 2,8 kilomètres, ce qui représente une hauteur d'environ sept étages. En qualité de maître d'ouvrage, la Caisse de pensions de l'État de Vaud financera et réalisera le projet Vortex dont le coût global est de 156 millions de francs.

Mudac/Élysée

La réunion du Musée cantonal des Beaux-Arts, du Musée de l'Élysée et du mudac sur le site de Plateforme10 verra en 2021 la création d'un nouveau « quartier des arts » situé à côté de la gare de Lausanne. Alors que le chantier du Musée des Beaux-Arts avance bon train, le Grand Conseil a accordé un crédit d'ouvrage de 51 millions pour la construction du bâtiment qui accueillera le Musée de l'Élysée – Musée cantonal de la photographie et le mudac – Musée de design et d'arts appliqués contemporains. Il a également voté un crédit de 11 millions pour la réalisation du tracé de mobilité douce et les aménagements extérieurs du site. Ces montants s'accompagnent de deux crédits d'études concernant la future affectation de la Maison de l'Élysée et la transformation du « poste directeur » des CFF sur la partie est du site, en bordure des quais. La demande inclut les projets de lois pour la création de fondations de droit public pour chacun des deux musées et la mise à jour de la loi relative à la création d'une fondation similaire pour le Musée cantonal des Beaux-Arts.

Coopération et développement

La coopération en chiffres

Pour l'année 2016, la contribution du Canton de Vaud s'élève à plus de 2 millions de francs. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture contribue essentiellement par le biais de bourses d'études, dans le cadre des participations à l'Université de Lausanne, et de projets de développement dans le domaine scolaire, dont du matériel et des fournitures. Le budget 2016 a également permis de renforcer la part consacrée à la coopération et au développement en cofinçant, par le biais de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), des projets portés par des associations locales. Le Département de la santé et de l'action sociale a notamment financé des initiatives en faveur du droit à la santé des jeunes enfants et de leur mère au Bangladesh, des projets de santé communautaires pour les enfants victimes du conflit en Colombie ainsi que des programmes de prévention des violences sexuelles en République démocratique du Congo. Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport a soutenu un programme d'agriculture durable pour sécuriser la subsistance de montagne au Népal, la promotion de la filière Miel à Madagascar ou encore un projet de développement des systèmes de production biologique du coton au Bénin. Le Département des infrastructures et des ressources humaines a contribué à l'amélioration d'infrastructures rurales (routes, pistes et marchés) à Haïti.

	2013	2014	2015	2016
DSAS	1 015 052	1 473 500	1 022 785	1 105 000
DECS	500 000	435 452	500 000	500 000
DFJC	373 981	430 103	309 887	228 437
DTE	50 000	50 000	50 000	50 000
DFIRE	28 871	25 079	26 709	27 513
DIRH	50 000	50 000	50 000	50 000
DIS				49 347
Total	2 017 904	2 464 134	1 959 381	2 010 297

Évolution des contributions cantonales à la coopération au développement. En milliers de francs.

Dons du CHUV au Burkina Faso

Le président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso, accompagné d'une délégation parlementaire a été reçu en mars 2017 par le chef du Département de la santé et de l'action sociale et la Direction générale du CHUV. Cette réunion a été l'occasion de dresser un bilan des quatre dernières années de collaboration et de resserrer les liens qui unissent le CHUV au Gouvernement burkinabé. À la suite de cette visite, un voyage au Burkina Faso a été



Une délégation du CHUV s'est rendue au Bénin début 2017.

organisé cet été afin d'analyser la possibilité d'étendre ce soutien dans les domaines de la cardiologie et chirurgie cardiaque. Depuis 2014, sous l'égide de la présidente de l'Intergroupe parlementaire Suisse-Afrique, la conseillère nationale vaudoise Isabelle Chevalley, le Burkina Faso a pu bénéficier à plusieurs reprises de dons de matériel de la part du CHUV.

Mission chirurgicale au Bénin

Entre janvier et février 2017, une équipe de 11 professionnels du CHUV s'est rendue à Abomey au Bénin pour prendre en charge, en collaboration avec l'équipe de pédiatrie locale, 40 enfants souffrant d'affections digestives, de malformations ou de séquelles de brûlures. Depuis plus de 35 ans, le Service de chirurgie de l'enfant et de l'adolescent du CHUV collabore avec le Service de pédiatrie de l'hôpital du département de Zou et Collines ainsi qu'avec Terre des hommes afin d'opérer des enfants de pays d'Afrique de l'Ouest. Ce partenariat a été étendu depuis quelques années au Service d'anesthésiologie et à la Division de chirurgie maxillo-faciale du CHUV. Dirigée par des cadres de chirurgie et d'anesthésie pédiatrique, la fondation Chirurgie pour l'enfance africaine, créée en 2012, soutient cette activité de coopération au Bénin et au Togo.

Médecine légale en Afrique

Dans le cadre de la mise en œuvre conjointe de deux programmes de formation « Droit, médecine légale et science forensique en Afrique » ainsi que « Privation de liberté et médecine humanitaire en Afrique », par le Centre d'études juridiques africaines, l'Université de Genève et l'Université de Lausanne, une mission exploratoire en Afrique de l'Ouest a été effectuée en juillet 2017. Elle a permis de consolider l'idée de formation des experts africains dans les domaines du droit, de la médecine légale et de la science forensique en Afrique.

Annexe I

Consultations fédérales

La Loi fédérale sur les consultations fixe les principes généraux de la procédure de consultation et vise à associer les cantons et les milieux intéressés à l'élaboration des décisions de la Confédération. La phase de consultation a lieu lors de projets de révision de la Constitution, de projets sur les dispositions légales importantes (lois) et sur les traités internationaux ainsi que sur les projets d'ordonnances. Le canton dispose en principe d'une période de trois mois pour examiner si un projet en consultation est matériellement correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté. Pendant cette période, les entités de l'Administration cantonale intéressées par le dossier sont consultées; l'avis du canton est par la suite exprimé par le Conseil d'État. Tout impact pour le canton, positif comme négatif suscité par les projets en consultation, doit être clairement explicité dans la réponse gouvernementale, notamment lorsqu'il existe un éventuel risque de centralisation de compétences cantonales au niveau fédéral ou de transferts de charges de la Confédération vers le canton, mais également si une recherche de solutions sur le plan intercantonal est nécessaire. En 2017, le Canton a répondu à une centaine de consultations fédérales, dont celles figurant ci-dessous.

Structures tarifaires dans l'assurance-maladie

Le Conseil d'État soutient dans les grandes lignes le projet. Il a néanmoins formulé des réserves concernant certaines limitations de facturation prévues, pouvant prêter à la prise en charge de certains patients. Il a également sollicité le maintien du forfait d'urgence pour les institutions constituant des lieux de prise en charge des urgences avec des horaires atypiques de travail.

Logements d'utilité publique

Dans sa réponse à la consultation, le Conseil d'État s'est déclaré favorable au projet d'arrêté fédéral visant à augmenter la dotation du fonds de roulement d'un montant de 250 millions de francs sur dix ans. Ce fonds permet d'octroyer des prêts à taux avantageux aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique. À la suite de l'acceptation de la Loi vaudoise sur la préservation et la promotion du parc locatif, le rôle du fonds – déjà largement sollicité par les maîtres d'ouvrage vaudois – est appelé à s'accroître.

Frais de garde des enfants

Le projet soumis à la consultation prévoit une augmentation de la déduction des frais de garde à hauteur de 25 000 francs par enfant au maximum pour l'impôt fédéral direct. Il vise également à obliger les cantons à augmenter

leur propre déduction à hauteur de 10 000 francs au moins. Le but de cette démarche est d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et familiale et contribuer à la mobilisation de la main-d'œuvre indigène. Le Conseil d'État soutient ces objectifs. Il estime cependant que les cantons doivent pouvoir décider eux-mêmes du montant de la déduction dans le cadre de l'impôt cantonal.

Aménagement du territoire: 2^e étape

Le Conseil d'État a rejeté le projet de deuxième étape de révision de la Loi sur l'aménagement du territoire. Même si un cadre plus clair et des mesures de compensation sont prévus pour la zone agricole, le projet ne répond pas à la demande du Canton de Vaud de procéder à une révision matérielle complète, destinée à simplifier la législation actuelle. De nombreux éléments du projet posent problème et doivent être corrigés pour être acceptés. Enfin, le Conseil d'État estime qu'il est peu pertinent de lier ce projet avec l'initiative populaire «Stop mitage».

Plan sectoriel militaire 2017

Dans sa réponse, le Conseil d'État a réaffirmé son opposition à la fermeture du site de Moudon. Si tel devait tout de même être le cas, il demanderait l'ouverture de négociations au sujet de cette place d'armes, pour l'acquisition de laquelle il a déjà manifesté son intérêt. Le Conseil d'État s'est également interrogé sur la nécessité de maintenir la place de tir de Vugelles-la-Mothe. Par ailleurs, il a demandé que la gestion des surfaces d'assolement se fasse de concert avec les cantons concernés.

Stratégie énergétique 2050

Le Conseil d'État soutient la Stratégie énergétique 2050. Dans le cadre de la consultation relative aux ordonnances d'application, il a demandé que les procédures en matière de géothermie soient simplifiées et que les forages de moyenne profondeur soient également soutenus financièrement. Il a aussi insisté pour que le seuil de production d'énergie à partir duquel un parc éolien est considéré comme présentant un intérêt national ne soit pas majoré. Plusieurs autres propositions pour soutenir l'éolien ont été formulées par le Conseil d'État, notamment celle de maintenir la durée de la rétribution à vingt ans, ainsi que la possibilité de pouvoir échanger des décisions positives. Enfin, le Conseil d'État a demandé le maintien des taux de rétribution de l'électricité photovoltaïque en vigueur et demandé que les producteurs indépendants obtiennent une juste rétribution de l'énergie injectée dans le réseau.

Force hydraulique

Dans le cadre de cette consultation, le Conseil d'État rappelle son attachement à une production énergétique locale et diversifiée. À ce titre, il défend la variante proposée par la Confédération visant à abaisser temporairement le taux maximal de la redevance de 110 à 80 francs par kilowatts théoriques durant la période transitoire comprise entre 2020 et 2022, ceci uniquement pour les concessions en situation difficile. Pour le Conseil d'État, cette variante est celle qui soutient en priorité les entreprises qui en ont le plus besoin, tout en impactant moins fortement les revenus des cantons.

Permis de conduire

Le Conseil d'État a émis un avis favorable aux objectifs principaux du projet, à savoir l'amélioration de la formation à la conduite, l'adaptation aux catégories de permis de conduire européennes, la délivrance d'un permis d'élève de la catégorie B dès 17 ans et la mise en place d'une seule journée de formation dans la deuxième phase. En revanche, il s'est opposé à la durée de validité illimitée des permis d'élève, aux deux heures de formation de base sur la technique de conduite – qu'il estime trop faibles –, à la suppression des restrictions de conduite de voitures à boîte de vitesse manuelle pour les détenteurs de permis pour véhicules automatiques et à l'entrée en vigueur échelonnée du projet.

Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication

Adoptée en 2016 par le Parlement fédéral, la Loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication doit désormais être appliquée. Le Conseil d'État considère que le but de la surveillance dans la lutte contre la criminalité a été oublié dans les projets d'ordonnances soumis à consultation. Il s'agit en particulier des coûts exorbitants prévus pour les émoluments et indemnités à la charge des cantons, dont l'augmentation pourrait conduire à terme les autorités de poursuite pénale à renoncer à certaines mesures au détriment de l'élucidation d'infractions. À l'instar d'autres cantons, le Conseil d'État appelle à la mise sur pied d'un groupe de réflexion Confédération/cantons, dans le but de trouver une solution équitable sur le plan financier.

Les réponses du Conseil d'État en ligne

www.vd.ch > Thèmes > État, Droit, Finances > affaires extérieures > affaires fédérales > consultations fédérales > réponses du Conseil d'État

Annexe II

Conventions intercantionales et avec la Confédération

Convention-programme Programme bâtiments 2017

La révision en 2016 de l'Ordonnance fédérale sur la réduction des émissions de CO₂, a nécessité la mise sur pied d'une convention-programme entre le Canton de Vaud et la Confédération afin de pouvoir bénéficier des montants destinés à subventionner l'assainissement énergétique des bâtiments. Cette solution est transitoire et valable uniquement pour l'année 2017. En effet, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'énergie et de la loi sur le CO₂ dès 2018, les mécanismes permettant de soutenir financièrement l'assainissement des bâtiments seront directement intégrés dans les textes légaux. La signature de cette convention-programme, qui impliquait le respect des exigences du modèle d'encouragement harmonisé des cantons, a permis au Canton de Vaud de lancer un programme d'encouragement ambitieux doté de 32 millions de francs (5 millions à la charge du canton et 27 millions de la Confédération).

Convention Vaud-Valais pour les sapeurs-pompiers

Les communes de Lavey-Morcles (VD) et de Saint-Maurice (VS) collaborent en matière de défense contre l'incendie et de secours depuis de nombreuses années. Les Gouvernements valaisan et vaudois ont adopté une convention autorisant la création d'un service de défense incendie et secours commun aux deux communes. Cette convention permet ainsi de pérenniser cette collaboration, fixe le cadre juridique de la future association et détermine les règles en cas de divergences.

Plateforme énergétique pour l'efficacité des PME

Conscient de l'intérêt qu'il y a à soutenir et encourager les démarches en matière d'efficacité énergétique des PME, le Canton de Vaud s'est associé à la Plateforme énergétique pour l'efficacité des PME de SuisseEnergie et apporte un soutien financier supplémentaire pour les sites vaudois.

Deux conventions ont ainsi été signées avec le secrétariat de la Plateforme, sous l'égide de SuisseEnergie. La première encadre la collaboration concernant les actions de communication et l'autre encadre le processus de subvention et les différentes interactions entre les parties.

EMS dans la région de la Broye

Ratifiée en décembre 2016, la convention intercantonale sur le libre passage en EMS entre les Cantons de Fribourg et de Vaud est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de trois ans. Ce projet-pilote concerne dix EMS de la région de la Broye, soit quatre EMS fribourgeois représentant près de 200 places et six EMS vaudois représentant 245 places. Cette convention a pour but d'assurer la prise en charge financière des séjours de longue durée des personnes domiciliées dans un canton signataire et hébergées dans un EMS sis dans l'autre canton signataire. Elle permet ainsi d'assurer une égalité de traitement entre résidents d'EMS de la région de la Broye. Concrètement, la convention pose le principe d'une garantie de la compensation des coûts octroyée par le canton de domicile à l'EMS du canton d'accueil.

Le Conseil d'État peut conclure, sans l'approbation parlementaire, des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantionale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'État renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent rapport, le Conseil d'État n'a pas conclu de convention sur la base de cette disposition.

Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

au 31 décembre 2017

Conférences intercantionales nationales		
Conférence	Représentation du Conseil d'État à l'assemblée générale	Fonction supplémentaire éventuelle
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	M. Pascal Broulis	
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	M ^{me} Cesla Amarelle	Membre du comité
Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)	M ^{me} Cesla Amarelle	Vice-présidente
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Membre du comité
Conférence tripartite (CT)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	M. Pierre-Yves Maillard	Membre du comité
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	M. Pierre-Yves Maillard	Membre du comité
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	M ^{me} Jacqueline de Quattro M ^{me} Nuria Gorrite	M ^{me} Jacqueline de Quattro, présidente
Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Vice-présidente
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG-MPS)	M ^{me} Béatrice Métraux	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	M ^{me} Nuria Gorrite	Membre du comité
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	M. Philippe Leuba	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	M. Philippe Leuba	Président
Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)	M. Philippe Leuba	Membre du comité
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	M ^{me} Béatrice Métraux	Membre du comité

Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin

Conférence	Représentation du Conseil d'État à l'assemblée générale	Fonction supplémentaire éventuelle
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	M. Pascal Broulis	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	M ^{me} Cesla Amarelle	Membre du Conseil Média Formation
Comité gouvernemental de la HES-SO	M ^{me} Cesla Amarelle	
Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Présidente des concordats adultes et mineurs
Conférence latine des chefs des départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)	M. Philippe Leuba	
Conférence romande des chefs des départements compétents en matière de police des étrangers concernant la Fondation romande de détention (CRDPE-LMC)	M. Philippe Leuba	
Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	M. Pierre-Yves Maillard	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	M ^{me} Jacqueline de Quattro M ^{me} Nuria Gorrite	M ^{me} Jacqueline de Quattro, présidente
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	M ^{me} Nuria Gorrite	Vice-présidente
Conférence romande de la loterie et des jeux	M. Philippe Leuba	
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	M. Philippe Leuba	

Conférences transfrontalières

Conseil du Léman	M. Pascal Broulis	Membre du comité
Conférence transjurassienne	M. Pascal Broulis	Membre du comité
Comité régional franco-genevois	M. Pascal Broulis	Membre du comité
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Membre de l'organe directeur
Grand Genève - GLCT	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Vice-présidente de l'assemblée

Le Conseil d'Etat, a pris acte du rapport, lors de sa séance du 7 février 2018, à Lausanne.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean